

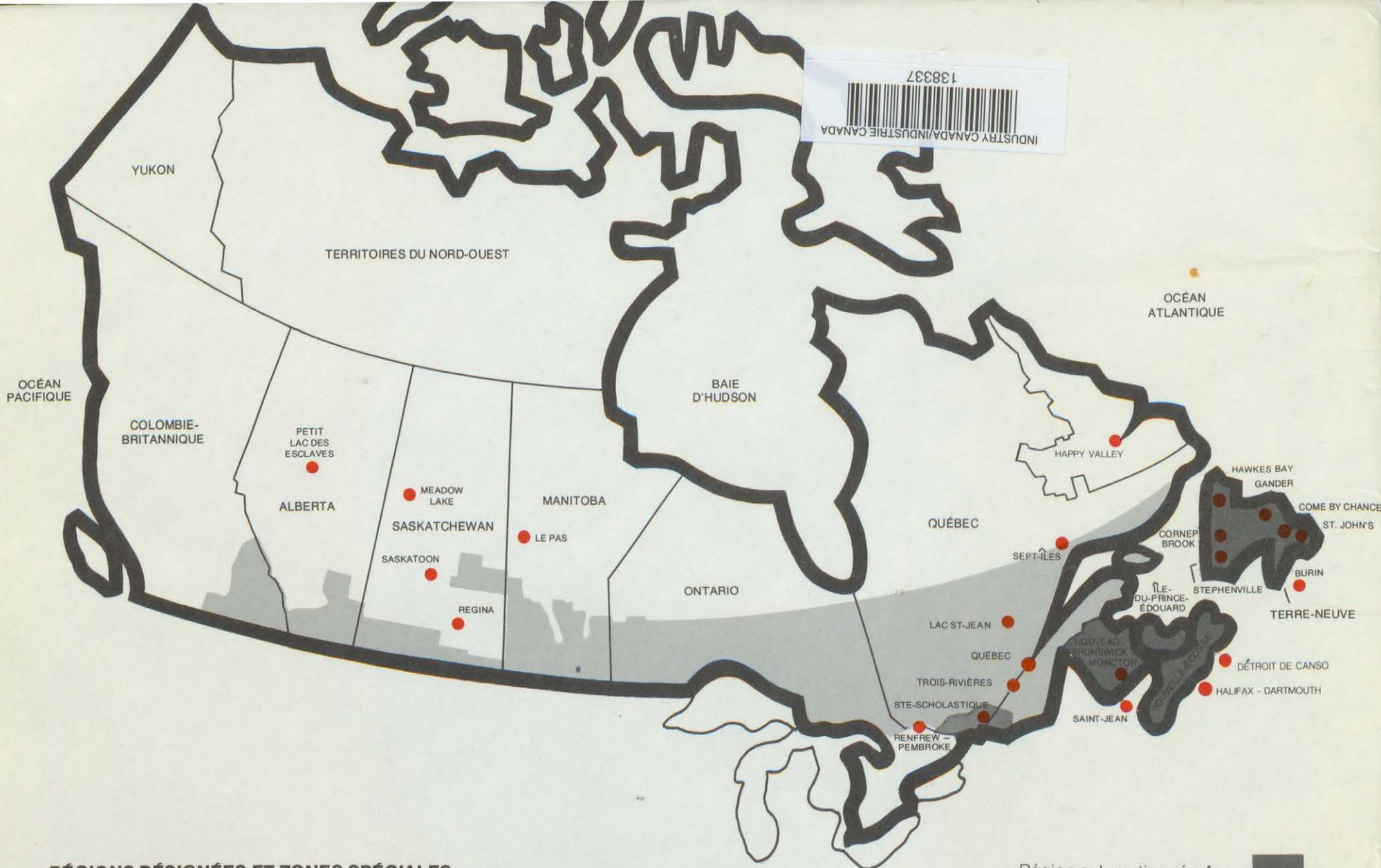
rapport annuel 1971/72



Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

INDUSTRIE CANADA/INDUSTRIE CANADA
138337



RÉGIONS DÉSIGNÉES ET ZONES SPÉCIALES

- Région subventionnée A
- Région subventionnée B
- Région subventionnée C
- Zones spéciales



**Expansion
Économique
Régionale** **Regional
Economic
Expansion**

OCT 24 1994

Table des matières

Introduction	2
Programmes et structure du Ministère	3
1 Expansion industrielle	3
2 Aide à l'aménagement de l'infrastructure	5
3 Relèvement social et développement économique rural	6
4 Organisation du Ministère	7
Réalisations importantes en 1971-1972	8
Région de l'est	11
Région du centre	21
Région de l'ouest	27
Conclusion	34



DUE DATE	
	OCT. 30 1986
	MAR. 27 1987
	SEPT. 3 1987
	NOV. 10 1987
	JUN. 24 1992
201-6503	
Printed in USA	

Introduction

Depuis de nombreuses décennies, le Canada est aux prises avec des inégalités régionales en matière de répartition des richesses et des possibilités d'emploi. Quelle que soit la situation de l'économie nationale, certaines régions ont toujours été à la remorque, parce qu'elles étaient dans l'incapacité de réaliser une croissance économique normale ou d'offrir des débouchés comparables à ceux des autres secteurs du pays. Les habitants de ces régions ont dû se contenter d'emplois moins nombreux, de revenus plus modestes et d'un niveau de vie inférieur à celui des autres Canadiens. Ce déséquilibre chronique de la croissance économique nationale, accompagné de l'inévitable inégalité dans le domaine des possibilités qui s'y rattachent, se traduit par ce que l'on appelle les « disparités économiques régionales ».

Il est évident que ces disparités ne sont pas un phénomène typiquement canadien. Depuis longtemps, les pouvoirs publics de l'Europe occidentale, des États-Unis et d'autres pays ont reconnu dans leur propre territoire l'existence de régions appelées « stagnantes » ou « peu évoluées » et ont cherché à élaborer des mesures et des programmes destinés à régler leurs difficultés. Ces mesures, jusqu'à récemment, étaient plutôt de nature spéciale et souvent prises plus ou moins indépendamment les unes des autres. Même au stade de la mise en œuvre, la coordination était souvent faible, sinon inexistante, entraînant inévitablement des conflits et du double emploi.

Ce défaut de coordination provenait de ce que l'ampleur et la complexité du problème des disparités régionales ont longtemps échappé à l'analyse dans la plupart des pays. Étant donné que les statistiques régionales étaient inexistantes ou de qualité douteuse, il était difficile de discerner la situation économique du pays en général de celle de certaines régions. Par ailleurs, il était impossible d'accorder toute l'attention voulue à certaines répercussions marquantes de la faible croissance, soit par exemple le sous-emploi généralisé et le rythme élevé d'émigration.

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics se sont toutefois rendu compte que le problème des disparités régionales est à la fois complexe et vaste. C'est ainsi qu'on accorde maintenant une place de premier plan à une politique régionale dans la plupart des pays industrialisés du monde occidental. Il est bon de souligner cependant que même à l'heure actuelle, il ne s'agit en général que de travaux de recherche et d'expérimentation. On ne comprend encore que mal les causes de la faible croissance régionale. Stratégies et programmes doivent être constamment modifiés suivant l'évolution de la situation, et certaines initiatives doivent être prises sur la foi de renseignements et de résultats d'études souvent insuffisants ou d'une exactitude douteuse.

Au Canada, nombreux sont ceux qui sont maintenant au courant de certaines caractéristiques des disparités régionales. Dans la région de l'Atlantique et au Québec par exemple, la proportion de la population active sans travail au cours des années d'après-guerre a généralement dépassé d'une fois et demie la moyenne nationale. Plus ou moins durant la même période, la participation des provinces maritimes, du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan à l'ensemble des investissements canadiens a accusé un déclin; dans le domaine des industries de production de biens, la valeur ajoutée a suivi une courbe analogue. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui ont quitté les provinces à faible croissance.

Alors que les provinces de l'Atlantique comptaient 11.7 p. 100 de la population canadienne en 1950, ce pourcentage avait baissé à 9.5 en 1971. Des baisses semblables ont été enregistrées au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan.

C'est vers 1960 que le gouvernement a décidé d'attaquer directement ce genre d'inégalités. Jusqu'en 1968, un certain nombre de programmes et d'organismes ont été mis sur pied pour résoudre les divers éléments du problème de la faible croissance régionale, notamment FODER, ARDA, LSDCR, Office d'expansion économique de la région atlantique, et plusieurs autres. (On trouvera dans le chapitre suivant une brève description de ces organismes et programmes).

Il devint évident toutefois que cette approche plus ou moins fragmentaire du problème de développement régional n'avait pas l'effet souhaité. Le gouvernement décida alors en 1969 de créer le ministère de l'Expansion économique régionale pour en faire le principal mécanisme fédéral permettant, dans un regain d'effort, de mener une attaque mieux concertée contre les disparités régionales au Canada. Outre la direction des programmes déjà existants, le nouveau ministère était chargé d'élaborer de nouvelles techniques d'approche des disparités et de coordonner rationnellement tous les programmes touchant le développement régional.

De façon générale, l'objectif du ministère consiste à créer dans les régions à faible croissance des conditions de vie sensiblement égales à celles qui existent dans les autres secteurs du Canada, sans toutefois provoquer une réduction inacceptable du rythme de croissance national.

Les programmes appliqués à la réalisation de cet objectif sont précisés dans le chapitre suivant. Le reste du rapport renferme une description des initiatives prises dans le cadre de ces divers programmes au cours de l'année financière 1971-1972.

Programmes et structure du Ministère

La stratégie adoptée par le ministère pour atténuer les inégalités régionales se compose de trois éléments principaux, étroitement reliés entre eux:

- l'expansion industrielle,
- l'aide à l'aménagement de l'infrastructure,
- le développement rural et le relèvement social.

Le programme de l'expansion industrielle a pour but de créer des emplois productifs en encourageant les industries à s'implanter dans les régions à faible croissance du pays.

Le programme d'aide à l'infrastructure vise à attirer les placements industriels et commerciaux dans les collectivités qui ont besoin d'une aide spéciale, en fournissant les fonds nécessaires à l'aménagement d'éléments d'infrastructure essentiels, soit par exemple routes, écoles, parcs industriels, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts.

Le programme de développement rural et de relèvement social consiste tant à favoriser l'accès aux nouvelles possibilités d'emploi grâce à des programmes de formation et d'orientation qu'à accroître le revenu des particuliers grâce à l'exploitation plus rationnelle des ressources du milieu rural.

Le présent chapitre décrit chacun des éléments principaux des initiatives du ministère et se termine par un bref exposé sur son organisation.

Expansion industrielle

Le programme d'aide à l'industrie, qui constitue le principal effort déployé par le ministère pour promouvoir le développement industriel dans les régions à faible croissance, a été mis sur pied par suite de l'adoption de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR) de 1969, modifiée par la suite en décembre 1970. Même si la LSDR a abrogé l'ancienne Loi stimulant le développement de

certaines régions (LSDCR), le ministère n'en continue pas moins de respecter les engagements pris dans le cadre de cette dernière. Il est prévu que les versements aux termes de la LSDCR se poursuivront jusqu'en 1974.

En vertu de la Loi sur les subventions au développement régional, des subventions sont offertes aux sociétés qui désirent implanter, agrandir ou moderniser des établissements de fabrication ou de transformation dans certaines régions et zones spéciales, désignées par le gouvernement fédéral à la suite de consultations avec les provinces. Les sociétés sont également admissibles à des garanties de prêts pour ces projets et, dans certains cas, pour des genres précis d'établissements commerciaux.

Les régions en cause, désignées pour une période de trois ans se terminant en juin 1972*, englobent de vastes secteurs du pays. La région spéciale qui comprend l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec a été désignée pour une période allant du 2 janvier 1971 au 1^{er} juillet 1972. Le développement dans les 23 zones spéciales est de nature plus localisée. De façon générale, ces zones spéciales sont admissibles à la fois aux stimulants industriels et aux diverses formes d'aide à l'infrastructure autorisées en vertu d'ententes fédérales-provinciales.

Une subvention, une garantie de prêt, ou les deux à la fois, peuvent être offertes pour venir en aide à des projets qui sont admissibles aux termes de la LSDR et qui, à la lumière d'études particulières, semblent offrir des perspectives raisonnables de stabilité, de croissance et de profits nets. Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de mettre sur le marché de nouveaux produits, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et (s'il y a lieu) sur

* Désignation maintenant prolongée.

le nombre d'emplois devant être créés dans l'entreprise. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine sans fabrication d'un nouveau produit, seul le coût d'immobilisation est pris en considération.

Le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

Endroit	Genre de projet	
	Modernisation ou agrandissement	Nouvelle usine ou agrandissement pour nouveau produit
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût admissible d'immobilisation	35 p. 100 du coût d'immobilisation plus \$7,000 par emploi direct admissible créé
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût admissible d'immobilisation	25 p. 100 du coût d'immobilisation plus \$5,000 par emploi direct admissible créé
Région C (Régions désignées spéciales— sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût admissible d'immobilisation	10 p. 100 du coût d'immobilisation plus \$2,000 par emploi direct admissible créé

En plus d'offrir des stimulants industriels aux termes de la LSDR et du programme des zones spéciales, le ministère déploie de grands efforts afin de mettre les investisseurs éventuels au courant de son programme d'assistance et d'aider les collectivités à faible croissance à découvrir et exploiter leurs propres possibilités en matière de développement industriel.

Au chapitre de la promotion, les initiatives du ministère comprennent: publicité générale, campagnes publicitaires par courrier, conférences, documentation et aides visuelles, missions de prospection au Canada et à l'étranger et participation à des études de possibilités industrielles. Bon nombre de collectivités ont en outre bénéficié, à titre particulier, d'initiatives visant à stimuler la participation communautaire au développement industriel.

On a tenu un grand nombre de colloques sur

le rôle de la collectivité dans le développement industriel et on a offert plusieurs cours d'initiation à l'expansion industrielle, de concert avec les administrations provinciales et municipales.

Par ailleurs, le ministère travaille directement avec les administrations provinciales en participant à des études industrielles conjointes et en fournissant une aide financière à l'appui de certains projets de grande importance dont:

- la Société Multiplex du Nouveau-Brunswick,
- l'Entente Canada-Manitoba concernant Gimli,
- l'Institut d'aménagement de la région de l'Atlantique,
- la Société de développement de Terre-Neuve-Labrador.

On trouvera une description de ces initiatives dans les sections du rapport touchant chacune des régions.

Aide à l'aménagement de l'infrastructure

Le but principal de cette initiative est de rendre les collectivités plus attrayantes aux yeux des investisseurs éventuels en les aidant à aménager les éléments d'infrastructure nécessaires, soit routes, égouts, écoles et réseaux d'adduction d'eau. Pour ce faire, le ministère fait surtout appel au programme des zones spéciales. Toutefois, les mesures suivantes sont également employées à cette fin: construction de routes en dehors des zones spéciales, poursuite des travaux de voirie et d'infrastructure dans le cadre du programme de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et respect des engagements prévus dans les ententes conclues en vertu de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes (UTMM).

L'aide pour des travaux d'infrastructure est accordée dans le cadre d'ententes officielles fédérales-provinciales prévoyant des plans de développement bien arrêtés. Les premières ententes sur les zones spéciales, pour la période allant du 1^{er} avril 1970 au 30 juin 1972, ont été signées au cours de l'année financière précédente; les détails concernant les modifications qui y ont été apportées depuis se trouvent dans les sections régionales du rapport.

La grande variété des problèmes et des perspectives entre différentes régions du pays a contribué à faire du programme des zones spéciales un instrument de travail d'une certaine souplesse. Aussi, le ministère ajoute-t-il à sa participation aux travaux d'infrastructure une aide financière à l'intention des entreprises commerciales de certaines zones spéciales lorsque les projets en question sont jugés importants pour le développement économique local. En outre, de nombreux projets à caractère social, tels que les programmes de formation et d'orientation, font partie intégrante de certaines ententes sur les zones spéciales.

Des 23 zones spéciales que compte le pays, 20 ont été désignées à la fois pour recevoir une aide à l'aménagement d'éléments d'infrastructure et des stimulants industriels. (Les trois autres, soit Regina, Saskatoon et Renfrew-Pembroke n'ont été désignées qu'en fonction des stimulants devant être offerts aux entreprises).

Liste des 23 zones spéciales:

—Terre-Neuve:

Saint-Jean, Corner Brook, Burin, Happy Valley, Come By Chance, Grand Falls-Botwood-Gander, Stephenville, Hawkes Bay-Port-au-Choix.

—Nouvelle-Écosse:

Halifax-Dartmouth, détroit de Canso.

—Nouveau-Brunswick:

Moncton, Saint-Jean.

—Québec:

Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles-Port-Cartier, Lac Saint-Jean, Sainte-Scholastique.

—Ontario:

Renfrew-Pembroke.

—Manitoba:

Le Pas.

—Saskatchewan:

Meadow Lake, Regina et Saskatoon.

—Alberta:

Petit lac des Esclaves.

En raison de la variété qui caractérise à la fois les zones spéciales et les initiatives qui y sont prises, on peut, pour des raisons pratiques, les grouper en six grandes catégories.

Le premier groupe se compose de grands centres urbains de l'est du Canada dont les perspectives de croissance sont bonnes et qui, si on y améliore la situation de l'emploi et des revenus, formeront des foyers de développement qui rayonneront sur l'ensemble de la

région. Dans ces zones, les plans sont largement axés sur l'aménagement d'éléments d'infrastructure (lotissements industriels et résidentiels, parcs industriels, installations touristiques et autres) destinés à raffermir la structure économique des centres eux-mêmes, et, partant, celle de la région. Saint-Jean (T.-N.), Moncton, Saint-Jean (N.-B.) et Halifax-Dartmouth sont des exemples de ce type de zone spéciale.

La deuxième grande catégorie englobe des zones dont les possibilités de croissance reposent avant tout sur les richesses naturelles. On y met l'accent à la fois sur la réalisation de grands travaux d'infrastructure et sur l'aide financière aux établissements commerciaux. Entrent dans cette catégorie Corner Brook et le détroit de Canso.

Les centres de Terre-Neuve vers lesquels les gens des petits ports isolés déménagent afin d'y trouver de meilleurs services et autres installations publiques représentent le troisième type de zone spéciale. C'est le cas de Come By Chance, par exemple.

La quatrième catégorie réunit des agglomérations du centre-nord des Prairies où les industries axées sur les ressources offrent de bonnes possibilités de développement et où les personnes gravement défavorisées peuvent profiter de possibilités d'emploi et autres formes d'aide. Dans ces zones, les plans prévoient l'aménagement d'éléments d'infrastructure communautaire, des mesures de relèvement social et la création d'emplois, en particulier dans les industries axées sur l'exploitation forestière. Sous cette rubrique, se trouvent Le Pas et Meadow Lake.

Le cinquième groupe englobe des zones comme Regina et Saskatoon où, en raison de circonstances économiques particulières, des stimulants doivent être accordés à une grande partie du secteur industriel sous forme d'aide financière.

Les zones du Lac-Saint-Jean et de Renfrew-Pembroke constituent des exemples de la dernière catégorie où les entreprises de transfor-

mation initiale, notamment, peuvent être encouragées au même titre que l'industrie en général.

On a fourni aux provinces de l'Atlantique une aide spéciale pour la construction de grandes routes régionales. En 1969, le ministère s'est chargé de poursuivre les travaux de voirie entrepris auparavant dans le cadre d'un programme de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. En 1970-1971, le ministère a reçu l'autorisation d'entreprendre, de concert avec les provinces de l'Atlantique, un autre programme d'aide à la construction routière comportant des dépenses de l'ordre de \$40 millions, montant qui, en 1971-1972, a été porté à \$60 millions. Ce programme s'échelonne sur deux ans et doit prendre fin le 31 mars 1973. L'Île-du-Prince-Édouard a été exclue du programme étant donné que le Plan FODER pour cette province prévoit aussi la construction de routes.

Ces fonds sont attribués par l'entremise d'ententes fédérales-provinciales spéciales.

Relèvement social et développement économique rural

Dans ce domaine, le ministère met en œuvre un ensemble de programmes de relèvement social et de développement rural dont le but est d'aider les gens à tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi et à accroître leur revenu grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources du milieu rural. Parmi ces programmes, on en compte un certain nombre qui avaient été établis aux termes de diverses lois antérieures à la création du ministère et demeurées en vigueur jusqu'à ce jour. Dans le cas de certains autres programmes, la responsabilité du ministère se limite à les administrer jusqu'à leur expiration.

Au nombre des lois et programmes toujours en vigueur on compte la Loi sur l'aménagement

rural et le développement agricole (ARDA), les ententes spéciales ARDA et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP). Bien que la Loi sur le Fonds de développement économique rural (FODER) ait été abrogée par la Loi de 1969 sur l'Organisation du Gouvernement, ses dispositions transitoires ont permis de maintenir les cinq ententes fédérales-provinciales déjà conclues et l'administration en a été confiée au MEER. Tandis qu'on met progressivement fin au programme de Relance dont la responsabilité est passée du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au ministère de l'Expansion économique régionale, le Programme de réinstallation de Terre-Neuve (qui relève du ministère depuis avril 1970) se poursuivra jusqu'en 1975 dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale actuelle.

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole

Le programme général ARDA prévoit des ententes à frais partagés avec les provinces afin d'accroître le revenu et les possibilités d'emploi des ruraux, grâce entre autres à l'utilisation plus rationnelle et à l'exploitation plus poussée des terres rurales, à la conservation des réserves d'eau, à l'amendement des sols et autres efforts connexes visant à diversifier l'économie rurale et aider les gens par l'entremise de programmes spéciaux d'adaptation.

Des ententes ARDA sont présentement en vigueur dans toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard où un plan de développement d'ensemble est mis en œuvre dans le cadre de la Loi FODER. Dans les sections régionales du rapport, on trouvera une description de la situation des diverses ententes ARDA de même que des grands travaux qui y ont été réalisés au cours de l'année financière.

Ententes spéciales ARDA et Corps de la main-d'œuvre

Ces ententes, qui sont en général modelées sur les besoins de l'Ouest, visent à fournir une aide spéciale aux personnes défavorisées d'ascendance indienne qui vivent en milieu rural. Le programme prévoit une aide financière et technique pour la mise sur pied ou l'expansion d'entreprises commerciales viables qui emploieront des Indiens.

Dans les zones spéciales, le rôle du Corps de la main-d'œuvre est d'aider les gens qui ne sont pas admissibles aux programmes courants de formation de la main-d'œuvre. Grâce à de courtes expériences de travail et à des séances intensives d'orientation, on développe les qualités professionnelles et les connaissances pratiques de ces personnes.

Fonds de développement économique rural (FODER)

Le but des ententes conclues avec les provinces aux termes de la Loi FODER est de financer et mettre en œuvre des plans de développement d'ensemble pour des régions données. À l'instar du programme des zones spéciales, chaque plan FODER est façonné en fonction des problèmes et perspectives de développement de la région en cause. Aussi, les travaux FODER varient-ils considérablement, depuis l'aménagement de l'infrastructure, routes et égouts par exemple, la gestion des terres et le regroupement des fermes, jusqu'à certaines initiatives en matière d'aménagements récréatifs, d'éducation et d'orientation.

Cinq ententes FODER sont présentement en vigueur: elles touchent l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard, les régions de Mactaquac et du Nord-Est au Nouveau-Brunswick, la Gaspésie et la région d'Interlake au Manitoba. De plus amples détails se trouvent dans les sections régionales du rapport.

Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'administration de l'ARAP incombe au ministère depuis 1969. La Loi a été adoptée en 1935 afin d'assurer le rétablissement agricole des terres des Prairies qui avaient été sérieusement touchées par la sécheresse. En 1961 toutefois, le programme a été élargi afin d'englober l'ensemble des secteurs agricoles des trois provinces des Prairies.

La conservation des eaux dans les fermes et la rationalisation de l'utilisation des sols ont toujours été et sont encore les deux grands secteurs d'activité de l'ARAP. Celle-ci modifie toutefois graduellement son champ d'action de façon à pouvoir mettre en œuvre divers programmes de relèvement et de développement dans les provinces de l'Ouest. Dans cette optique, les changements les plus importants ont trait au programme prévu de centres de services agricoles et au rôle de soutien de l'ARAP à l'égard d'autres programmes du ministère, soit par exemple ceux de l'ARDA et des zones spéciales.

Programme de relance

C'est au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration que le Programme de relance a été créé en 1966. Ce programme expérimental a été conçu pour élaborer et expérimenter de nouvelles méthodes visant à préparer les personnes défavorisées à occuper un emploi rémunérateur de façon permanente. Dans le cadre de ce programme, mis sur pied pour une période déterminée, on a créé six sociétés provinciales ayant leur propre administration centrale au Lac-La-Biche (Alberta), à Prince Albert (Saskatchewan), au Pas (Manitoba), à Montague (Île-du-Prince-Édouard), à Richibucto (Nouveau-Brunswick) et à Yarmouth (Nouvelle-Écosse).

Un certain nombre de sociétés ont commencé à mettre progressivement fin à leur activité au cours de l'année financière 1970-1971 de

même qu'en 1971-1972. Pour plus de détails, voir les sections régionales correspondantes.

Programme de réinstallation de Terre-Neuve

C'est depuis le 1^{er} avril 1970 que le ministère est chargé de veiller aux intérêts du gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme, dont la responsabilité incombait auparavant au ministère des Pêches. Ce programme a pour but d'aider les chefs de famille qui désirent quitter les petites agglomérations isolées pour aller s'établir dans des localités en mesure de leur offrir de meilleurs services de santé, d'enseignement et autres, de même que des possibilités d'emploi. Le programme est administré par la province selon les directives d'un comité fédéral-provincial.

Comme l'indiquait le rapport de l'an dernier, une deuxième entente concernant la réinstallation des habitants de Terre-Neuve a été conclue le 17 juin 1970, et s'applique à la période du 1^{er} avril 1970 au 31 mars 1975.

Organisation

Pour s'acquitter de ses fonctions, le ministère est fondamentalement organisé en trois divisions (Planification, Opérations régionales et Expansion industrielle), chacune dirigée par un sous-ministre adjoint. Par ailleurs, le ministère compte un certain nombre de services qui s'occupent de l'administration courante et qui fournissent l'appui nécessaire à une grande organisation.

Au cours de l'année, un nouveau service, la Division de coordination et liaison, également sous la gouverne d'un sous-ministre adjoint, a été créée afin de mieux coordonner les politiques et programmes du ministère. De par leur nature même, les programmes du MEER impliquent une coordination et une collaboration soutenues avec un grand nombre de ministères et organismes, tant fédéraux que

provinciaux. La principale tâche de la nouvelle division est donc de s'assurer que des liens fonctionnels sont maintenus entre les programmes du ministère et ceux d'autres ministères fédéraux et provinciaux.

Réalisations importantes en 1971-1972

L'année financière 1971-1972 marquait la troisième année d'existence du ministère de l'Expansion économique régionale. Les principaux programmes, soit les subventions au développement régional et les zones spéciales, avaient moins de trois ans d'existence puisqu'ils étaient entrés en vigueur au cours de 1969 et de 1970.

Pendant l'année financière, l'activité manifestée dans le cadre des programmes a pris de l'ampleur et s'est implantée davantage dans les régions à faible croissance du pays, favorisant ainsi un certain nombre de nouvelles réalisations. Ces dernières sont brièvement décrites ci-dessous dans l'énoncé des principaux champs d'activité des divers programmes.

Les deux tableaux suivants donnent les dépenses globales du ministère en 1971-1972 par programme et par province, ainsi que leur répartition par personne dans chaque province. Les dépenses se concentrent évidemment dans les régions où les inégalités économiques sont les plus marquées et les plus persistantes.

Dépenses provinciales budgétaires et non-budgétaires par programme 1971-1972

Provinces	Planification du développement et administration	Subventions à l'industrie	Aide à l'aménagement de l'infrastructure	Relèvement social et développement rural	Totaux
Région de l'Est					
Terre-Neuve	697,805	655,998	33,239,652	810,854	35,404,309
Î.-P.-É.	267,662	1,173,721	70,034	16,196,723	17,708,140
N.-Écosse	725,826	21,522,690	19,584,082	1,066,544	42,899,142
N.-Brunswick	1,783,580	17,125,477	20,594,975	5,901,109	45,405,141
TOTAL PARTIEL	3,474,873	40,477,886	73,488,743	23,975,230	141,416,732
Région du Centre					
Québec	454,860	29,674,251	51,457,074	32,278,146	113,864,331
Ontario	242,985	10,250,658	—	6,443,510	16,937,153
TOTAL PARTIEL	697,845	39,924,909	51,457,074	38,721,656	130,801,484
Région de l'Ouest					
Manitoba	359,979	6,993,680	1,453,857	9,043,774	17,851,290
Saskatchewan	219,607	4,008,483	866,046	12,995,994	18,090,130
Alberta	212,070	1,260,026	2,018,457	5,546,760	9,037,313
Colombie-B.	662,762	9,252,413	—	928,715	10,843,890
TOTAL PARTIEL	1,454,418	21,514,602	4,338,360	28,515,243	55,822,623
NON ATTRIBUÉ	13,172,226	3,615,511	—	18,379	16,806,116
TOTAUX	18,799,362	105,532,908	129,284,177	91,230,508	344,846,955

Répartition des dépenses totales du ministère par province—Année financière 1971-1972 Budgétaires et non-budgétaires

Provinces	Dépenses totales (en millions \$)	Dépenses par personne* \$
Terre-Neuve	35.405	66.43
Île-du-Prince-Édouard	17.708	156.71
Nouvelle-Écosse	42.899	53.96
Nouveau-Brunswick	45.405	70.61
Région de l'Est	141.417	67.86
Québec	113.864	18.79
Ontario	16.937	2.16
Région du Centre	130.801	9.41
Manitoba	17.852	17.99
Saskatchewan	18.090	19.73
Alberta	9.037	5.46
Colombie-Britannique	10.844	4.82
Région de l'Ouest**	55.823	9.60
Non attribué***	16.806	—
TOTAL	344.847	15.78

* Chiffres per capita fondés sur les statistiques démographiques globales au 1^{er} juillet 1972 (source: Catalogue du recensement de la population 91-202 pour 1967-1972).

** Les frais pour les provinces des Prairies comprennent les frais généraux et les frais d'exploitation de l'ARAP.

*** Ce montant couvre les frais d'administration, de planification et d'exploitation qui ne peuvent pas être répartis par province.

Expansion Industrielle

L'activité entreprise aux termes du programme de subventions au développement régional dans les régions désignées et les zones spéciales s'est accrue de façon marquée au cours de 1971-1972 en comparaison de l'année financière précédente. Le nombre de demandes reçues dans le cadre de ce programme est passé de 1,567 en 1970-1971 à 2,724 en 1971-1972, celui des offres nettes acceptées a augmenté de 385 à 843 et celui des nouveaux emplois prévus s'est accru de 18,427 à 31,978. Un regain d'activité s'est fait sentir dans toutes les régions, principalement au Québec en raison de la désignation spéciale de la zone C (qui comprend Montréal et le sud-

ouest du Québec) pour une période limitée.

Le tableau suivant résume l'activité entreprise aux termes du programme de subventions au cours de 1971-1972. La section régionale de ce rapport donne de plus amples détails à cet égard.

Au cours de 1971-1972, le travail entrepris au sein de la Direction des services de renseignements et de la promotion industrielle a pris une orientation nettement différente. On est passé d'une ligne de conduite plutôt générale à une concentration des efforts sur d'importants clients éventuels choisis au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Japon. Des possibilités précises ont été déterminées grâce à l'étude de diverses industries qui semblaient offrir d'excellentes perspectives d'expansion dans

les régions à faible croissance. Des études de rentabilité et des enquêtes touchant certains projets donnés ont été entreprises et des évaluations conjointes de diverses possibilités ont été amorcées avec plusieurs gouvernements provinciaux.

Un certain nombre de projets spécialisés dans le domaine de l'expansion industrielle ont été mis de l'avant ou poursuivis au cours de 1971-1972. Le travail de promotion entrepris par la Société Multiplex du Nouveau-Brunswick s'est intensifié à mesure que son programme passait du stade de l'évaluation des possibilités à celui de la promotion proprement dite. Une entente a été conclue avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador en vue de créer une Société de développement fédérale-provinciale dans cette province; son rôle consistera à aider les petites et moyennes entreprises en fournissant un service de renseignements industriels, des services consultatifs de gestion, des renseignements touchant les projets et des possibilités de financement des prêts et des mises de fonds. Le ministère a entamé des discussions avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant la création d'une Société spéciale de développement dans la zone de Halifax-Dartmouth. On prévoit qu'une telle société pourrait réunir du capital-actions qui, administré par des gestionnaires de talent, favoriserait une expansion plus rapide dans cette zone.

Une aide spéciale a été fournie au gouvernement du Manitoba pour la création d'un parc industriel à Gimli en vue de rétablir dans une certaine mesure l'équilibre économique compromis par la fermeture de la base militaire qui s'y trouvait. Aux termes d'une entente signée en septembre 1971, on a versé un total de 1.6 millions de dollars au Manitoba pour que cette province puisse absorber les pertes d'exploitation susceptibles de se faire sentir dans les cinq premières années d'exploitation du parc industriel; par ailleurs, l'actif de la base militaire a été remis à la province. De plus, le ministère a fourni de l'aide pour l'établissement d'un complexe récréatif à Gimli.

Répartition par province des subventions à l'industrie acceptées aux termes de la LSDR et des programmes pour les zones spéciales — Année financière 1971-1972 (offres nettes acceptées)

Provinces	Nombre	Montant	Nouveaux emplois directs prévus
Région de l'Est			
Terre-Neuve	31	5,727,000	1,221
Île-du-Prince-Édouard	12	946,000	303
Nouvelle-Écosse	34	5,433,000	1,648
Nouveau-Brunswick	52	5,240,000	1,809
TOTAL PARTIEL	129	17,346,000	4,981
Région du Centre			
Québec	554	58,675,000	21,211
Ontario	47	8,108,000	2,138
TOTAL PARTIEL	601	66,783,000	23,349
Région de l'Ouest			
Manitoba	69	4,686,000	2,064
Saskatchewan	14	486,000	227
Alberta	13	2,490,000	539
Colombie-Britannique	17	2,880,000	818
TOTAL PARTIEL	113	10,542,000	3,648
TOTAL	843	94,671,000	31,978

Aide à l'aménagement de l'infrastructure

De nouvelles ententes sur les zones spéciales ont été signées en 1971-1972, aux termes de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, avec les gouvernements de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et de l'Alberta. Ces ententes prévoyaient l'affectation d'une aide financière supplémentaire à l'égard d'une gamme d'installations importantes dans les zones spéciales de ces provinces, afin de stimuler le développement des collectivités concernées et d'en faire des centres d'activité économique plus puissants dans leur propre région. Dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, divers types d'éléments d'infrastructure continuent d'être aménagés, tels que routes, écoles, parcs industriels, travaux de lotissements, réseaux d'adduction d'eau et installations d'élimination des déchets. Au Manitoba et en Alberta, on a surtout mis l'accent sur les nouveaux projets de relèvement social qui pourraient aider les gens d'origine indienne à se recycler en prévision de la création de nouveaux emplois.

Des ententes ont été signées avec les provinces de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, aux termes desquelles le gouvernement fédéral peut fournir une aide financière supplémentaire en vue de l'aménagement d'importantes routes régionales dans ces provinces. C'est ainsi que 20 millions de dollars ont été versés à chacune des provinces en vue de la réalisation de travaux approuvés sur les grandes voies de transport. Les ententes ont été conclues pour une période de deux ans, soit d'avril 1971 à mars 1973.

La section régionale de ce rapport contient des renseignements détaillés sur ces nouvelles ententes.

Relèvement social et développement économique rural

De nouvelles ententes quinquennales ont été signées avec les provinces de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sous le régime de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole. Ces ententes, qui constituent la troisième série adoptée aux termes de cette loi, ont été conclues pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 1975. Elles garantissent une aide financière aux provinces en vue de la réalisation d'un vaste éventail de projets destinés à améliorer la situation de l'emploi et du revenu dans les régions rurales. Aux termes de ces nouvelles ententes, des programmes et des projets précis doivent être élaborés par les provinces selon leurs priorités en matière de développement économique général. L'exploitation des ressources, le tourisme et le relèvement social y font l'objet d'une attention particulière.

Un nouveau programme a été lancé dans les provinces des Prairies au cours de 1971-1972, aux termes de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), afin d'améliorer les occasions d'emploi et de revenus des Indiens et des Métis. Ce programme a été mis en œuvre dans le cadre des ententes spéciales ARDA conclues avec les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Des discussions ont été entamées avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet d'une entente analogue.

Ce programme prévoit qu'une aide sera accordée à certaines entreprises viables qui s'engagent à embaucher des indigènes, à celles qui assureront la formation des Indiens et Métis en vue de nouveaux emplois, et, enfin, à celles qui permettront d'augmenter le revenu de ces personnes qui travaillent dans le secteur des pêches, de l'agriculture, des forêts ou du piégeage. Une aide en faveur des travaux d'aménagement des réseaux de transport et de communication dans les collectivités septen-

trionales isolées est également prévue aux termes de ce programme.

Les programmes de développement en cours dans l'île-du-Prince-Édouard et la région de Gaspé au Québec, aux termes de la Loi sur le fonds de développement économique rural, ont été modifiés de manière à mieux répondre aux besoins et aux possibilités de ces régions. Des discussions ont été entamées avec les représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick concernant une révision de l'entente FODER pour le nord-est de cette province. La section régionale de ce rapport offre de plus amples détails sur les changements et projets réalisés aux termes des autres ententes FODER.

En septembre 1971, une nouvelle entente à frais partagés a été conclue avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador pour une période de quatre ans. L'entente prévoit une aide financière permettant de favoriser l'exploration et l'évaluation des ressources minières de cette province. Six secteurs d'activité ont bénéficié de l'aide accordée aux termes de cette entente: inventaire des minéraux, planification de la mise en valeur, formation des prospecteurs et des techniciens, évaluation des ressources minières, laboratoire analytique et étude géologique-géochimique.

Les négociations engagées avec les trois provinces Maritimes à l'égard d'une entente quinquennale, aux termes de laquelle le Conseil des premiers ministres des provinces Maritimes assumerait la responsabilité administrative de la Direction des services d'ingénierie (DSI) du ministère de l'Expansion économique régionale, sont maintenant terminées. Conformément aux dispositions de cette entente, le ministère assumerait à part égale le coût de ces services avec le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

La section régionale de ce rapport fournit des renseignements détaillés sur d'autres initiatives du ministère de l'Expansion économique régionale.

Région de l'est

L'économie des provinces de l'Atlantique repose sur des assises plutôt restreintes et s'est développée à un rythme relativement lent pendant de nombreuses décennies. Un certain nombre d'indicateurs illustrent la nature et l'ampleur des disparités qui en ont résulté.

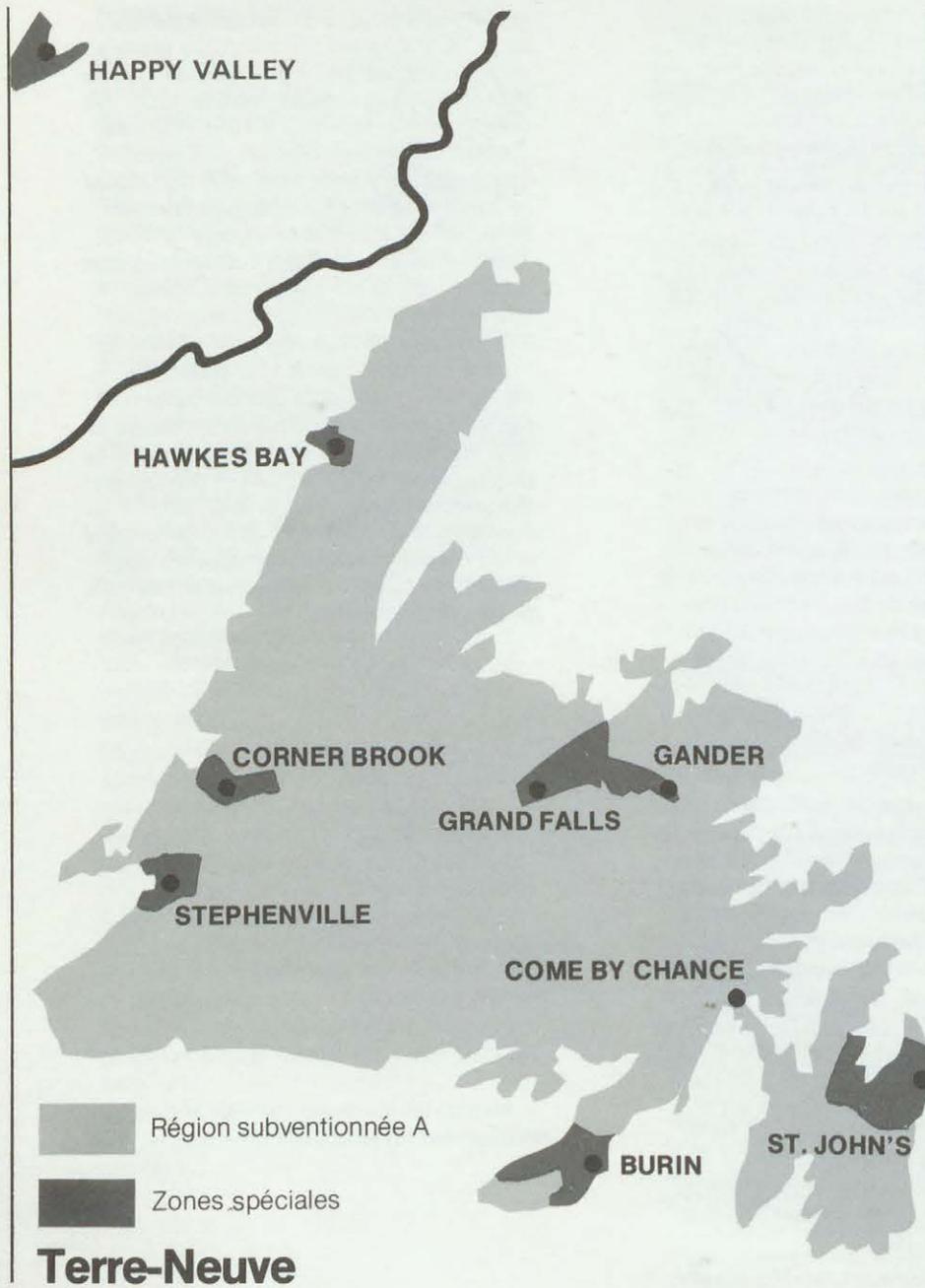
C'est ainsi que, par rapport à la moyenne nationale, au cours des 15 années s'échelonnant de 1953 à 1968, le revenu per capita dans la région n'a été que de 67 p. 100, le revenu gagné par personne de 65 p. 100 et le taux de chômage de 168 p. 100. Dans le domaine des nouvelles dépenses d'immobilisation par personne dans le secteur de fabrication, la moyenne de la région n'a atteint que 69 p. 100 de celle du Canada, entre 1961 et 1968.

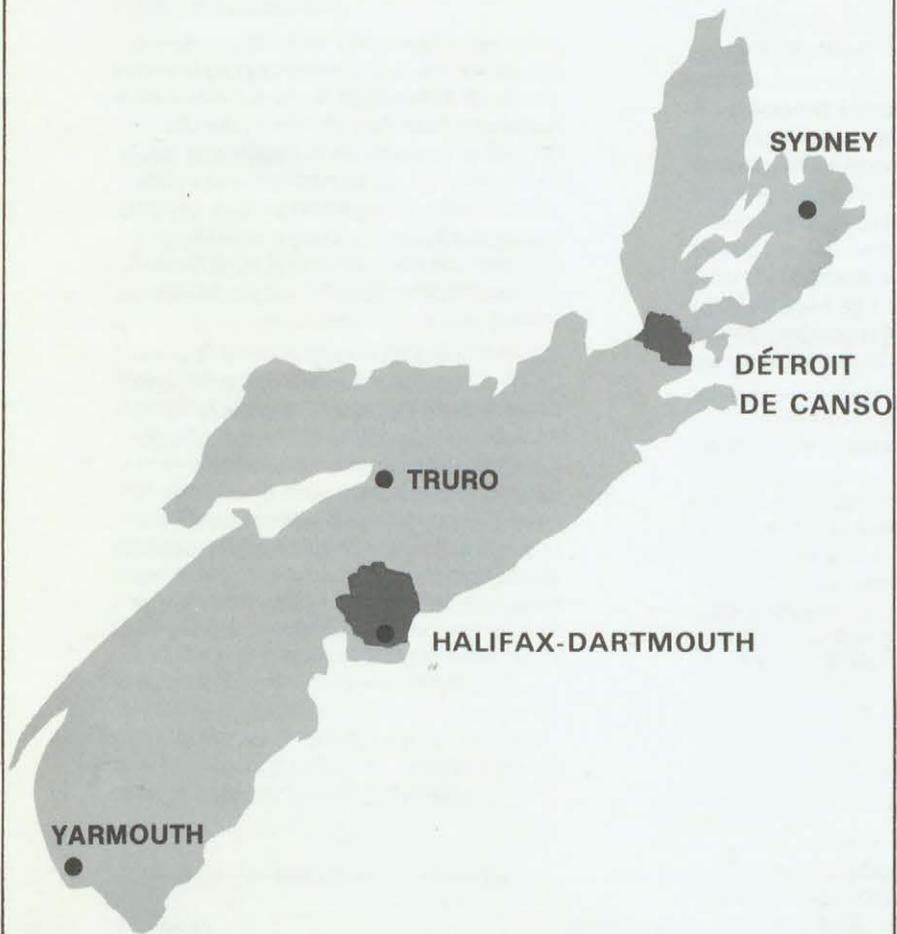
Comparativement aux autres parties du Canada, la région dépend davantage de ses ressources primaires: pêche, forêts, mines et agriculture. En 1967, on évaluait à 31 p. 100 la valeur nette de la production de biens provenant des industries primaires de la région de l'Atlantique (elle était de 22 p. 100 pour l'ensemble du Canada). En 1966, seulement 54 p. 100 de la population de la région vivait en milieu urbain, comparativement à 74 p. 100 pour l'ensemble du pays.

Étant donné que la région dépend plus que le reste du Canada d'une économie à caractère rural et fondée sur les ressources, elle a été profondément touchée par les grands changements structureaux de l'économie canadienne qui se sont traduits par une diminution des possibilités d'emploi dans les industries primaires. Contrairement aux autres grandes régions économiques du pays, la région de l'Atlantique n'a pu s'appuyer sur des assises urbaines ou manufacturières marquées au coin d'une forte croissance pour combler le vide créé par la récession dans le secteur primaire. En 1970, seulement 16 p. 100 de la population active de la région travaillait dans le secteur de fabrication, alors que pour l'ensemble du Canada ce chiffre était de 25 p. 100.

D'après certains indices, les conditions écono-

miques dans la région commencent à s'améliorer. De 1969 à 1971, le revenu per capita a augmenté, atteignant 71 p. 100 de la moyenne nationale (soit un accroissement de 3.5 p. 100 par rapport à la moyenne de 1953-1968). Au cours de la période 1969-1971, le revenu gagné par personne se situait à 68.5 p. 100 de la moyenne nationale (une augmentation de 3.6 p. 100 par rapport à la moyenne de 1953-1968). Le taux de chômage a diminué, passant de 168 p. 100 de la moyenne nationale au cours de 1953-1968 à 138 p. 100 en 1969-1971. L'amélioration la plus nette provient du fait que, dans la région de l'Atlantique, les nouveaux placements de capitaux par personne dans le secteur de fabrication ont été de 17 p. 100 supérieurs à la moyenne canadienne pour la période 1969-1971. Ainsi, la quote-part régionale de l'emploi manufacturier devrait donc s'accroître à l'avenir plus rapidement que dans l'ensemble du pays, contribuant à augmenter le nombre de possibilités d'emploi dans les industries primaires.





■ Région subventionnée A

■ Zones spéciales

Nouvelle-Écosse



■ Région subventionnée A

■ Zones spéciales

▨ Zone N.E. N.B. FODER

▨ Zone Mactaquac FODER

Nouveau-Brunswick

Expansion industrielle

Stimulants

Au cours de 1971-1972, les quatre provinces de l'Atlantique (le Labrador a été exclu sauf pour la zone spéciale de Happy Valley) ont bénéficié du Programme d'aide à l'industrie. Il semble bien établi que les stimulants offerts ont contribué à accélérer et diversifier l'économie, phénomène qui ne se serait autrement pas produit. Au nombre des projets subventionnés, on compte une grande variété d'entreprises: produits chimiques, tuyaux en ciment, transistors, bâtons de hockey, pneumatiques, sous-vêtements pour hommes, verres fumés, boissons et produits laitiers, pinceaux et matelas, sans compter les nombreuses activités traditionnelles liées aux industries de la pêche et de la forêt.

A l'appui de ses efforts de développement dans le secteur industriel, la Division de l'expansion industrielle a effectué des études approfondies et générales de rentabilité et 65 évaluations de propositions concrètes de développement dans la région. La Division a en outre participé à l'organisation ou à la tenue d'un grand nombre de sessions et colloques d'orientation communautaire, y compris 31 cours officiels de formation, sans compter les conférences et autres réunions publiques auxquelles les agents de la Division ont participé.

À la fin de mars 1972, 107 projets avaient atteint le stade de la mise en exploitation commerciale dans la région tandis que 154 autres étaient en voie de réalisation ou d'élaboration, leur mise en exploitation commerciale étant prévue à divers intervalles au cours des deux prochaines années. Depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin de la présente année financière, le montant net des stimulants offerts aux termes de la Loi s'élève à

\$56,606,438. On évalue à 10,199 le nombre de nouveaux emplois devant être créés dans les quatre provinces et à \$202,838,000 le coût d'immobilisation de ces nouveaux établissements.

Au cours de l'année financière, le nombre d'offres nettes acceptées en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional et de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale s'est élevé à 129; si tous les projets sont réalisés, ces offres entraîneront des placements à titre de coût d'immobilisation admissible de l'ordre de \$48,832,000, la création de 4,981 emplois supplémentaires et le versement de \$17,346,331 en subventions.

Société Multiplex du Nouveau-Brunswick

À titre de complément au Programme d'aide à l'industrie, la *New Brunswick Multiplex Corporation Limited*, société de la Couronne fédérale-provinciale, a été fondée le 2 février 1971 aux termes d'une entente officielle entre les deux gouvernements. L'objectif principal de la Société est d'élaborer des plans provisoires pour la création d'un complexe d'industries interdépendantes de métaux ouvrés à Saint-Jean et de mettre ces plans de l'avant par des discussions et des négociations avec l'entreprise privée, tant au Canada qu'à l'étranger.

On a demandé aux administrateurs de la Société d'évaluer la rentabilité du complexe, de dresser des plans détaillés pour sa création, d'établir des prévisions en ce qui a trait aux dépenses d'immobilisation et de fonctionnement reliées à sa mise en œuvre, et d'évaluer le coût de toute proposition d'aide financière à l'intention de l'entreprise privée par voie de subventions, de prêts ou de garanties.

Au cours de l'année financière 1971-1972, on s'est attaché à élaborer et mettre en vigueur des plans de promotion, y compris la promotion initiale à l'échelle internationale. La quote-part fédérale des frais d'exploitation de la Société s'est élevée à \$151,021.

Société de développement de Terre-Neuve-Labrador

De la même façon, des négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont abouti à la création d'une société de développement fédérale-provinciale pour appuyer les petites et moyennes entreprises en leur fournissant des renseignements industriels, des services consultatifs de gestion, de l'information touchant les projets, des fonds sous forme de prêts pour implanter, agrandir ou moderniser des entreprises, et du capital-actions.

Comme l'indiquait le rapport de l'an dernier, on est parvenu à une entente de principe touchant le rôle de la Société, avant la fin de l'année financière 1970-1971. Au cours de l'année financière 1971-1972, des plans détaillés ont été mis au point et un projet d'entente a été rédigé pour être soumis aux deux gouvernements.* Aucune dépense n'a été engagée.

*L'entente définitive a été conclue le 17 juillet 1972.

Aide à l'aménagement de l'infrastructure

Zones spéciales

À l'appui des mesures du Programme de développement industriel dans les provinces de l'Atlantique, douze centres éventuels de croissance ont été désignés en 1970 à titre de « zones spéciales », après consultations avec les administrations provinciales, et des ententes sur les zones spéciales d'une durée de deux ans ont été conclues avec les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Ces ententes prévoient une aide financière du gouvernement fédéral, en partie sous forme de contributions et en partie sous forme de prêts, en faveur de l'aménagement de services publics et autres éléments d'infrastructure nécessaires pour attirer des industries modernes. Au nombre des travaux précis dont la réalisation est essentielle à la croissance industrielle et démographique des zones spéciales désignées, on compte la construction de routes et d'écoles, l'installation de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts et le lotissement de parcs industriels.

En août 1971, une deuxième entente sur les zones spéciales, prolongeant la période de désignation jusqu'au 31 mars 1975, a été conclue avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Plus tard, en novembre 1971, l'entente avec la Nouvelle-Écosse a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 1973, à titre de mesure provisoire destinée avant tout à permettre la réalisation de certains grands travaux susceptibles de faire partie d'une stratégie de développement à long terme pour cette province.

Les ententes de 1971 englobent les travaux non parachevés des premières ententes et prévoient de nouveaux projets qui, au cours des travaux de planification conjointe, ont été jugés essentiels. Les trois ententes prévoient en outre des études de rentabilité et de conception technique de travaux d'infrastructure éventuels. Il s'agit d'études devant servir à établir les données techniques et financières fondamentales qui permettront de décider si certains ou l'ensemble de ces travaux seront englobés dans des ententes ultérieures.

Par suite de la signature des deuxièmes ententes sur les zones spéciales avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve et du prolongement de l'entente avec la Nouvelle-Écosse, les engagements financiers du ministère ont augmenté de la façon suivante:

Provinces		Contributions	Prêts	Études de rentabilité (contributions)
Terre-Neuve	1 ^{ère} entente	62,030,000	19,610,000	
	Augmentation	13,881,350	14,525,650	834,375
	Total	75,911,350	34,135,650	834,375
Nouveau-Brunswick	1 ^{ère} entente	40,799,000	21,294,000	
	Augmentation	7,336,425	19,889,625	367,500
	Total	48,135,425	41,183,625	367,500
Nouvelle-Écosse	1 ^{ère} entente	22,107,000	12,271,000	
	Augmentation	7,774,000	5,850,000	1,313,000
	Total	29,881,000	18,121,000	1,313,000

Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, Halifax-Dartmouth et le détroit de Canso demeurent désignés comme zones spéciales.

Dans la zone du détroit de Canso, on note l'aménagement des services dans un parc d'industrie légère de Port Hawkesbury, la construction d'une artère à deux voies reliant la route n° 4 au parc industriel de Port Hawkesbury et l'installation des services d'adduction d'eau et d'égouts à Mulgrave.

Dans la zone de Halifax-Dartmouth, on a aménagé une conduite principale d'adduction d'eau dans le secteur de Bedford-Sackville de même que des canalisations d'égouts pour desservir divers secteurs de la zone et on a construit ou agrandi huit écoles primaires, de même que des écoles intermédiaires et secondaires. Dans le port, on a entrepris l'installation d'un intercepteur des égouts pluviaux et sanitaires de même que certains autres aménagements d'égouts dans les trois municipalités locales. Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la promenade Lakeview, du chemin Windmill (Dartmouth) et de l'artère n° 103 (Halifax-Bridgewater) tiraient à leur fin.

Dans le cadre d'un certain nombre d'autres projets, les travaux de planification se poursuivent. En outre, on effectue les travaux préparatoires à plusieurs études de rentabilité et de conception technique, y compris la question d'une nouvelle source d'approvisionnement en eau pour Halifax-Dartmouth.

Les dépenses de l'année financière se chiffrent à \$6,520,326, dont \$3,431,272 en contributions et \$3,089,054 sous forme de prêts, portant les dépenses cumulatives engagées en vertu de l'entente à \$19,997,621 (\$11,306,704 en contributions et \$8,690,917 en prêts).

Nouveau-Brunswick

Moncton et Saint-Jean sont demeurées zones spéciales aux fins de la deuxième entente avec le Nouveau-Brunswick.

À Moncton, trois des quatre projets de construction routière ont été réalisés au cours de l'année, une des trois conduites principales d'adduction d'eau a été installée (les deux autres sont en chantier) et un réseau d'égouts collecteurs a été aménagé (cinq autres sont en construction). On a parachevé la construction d'une école primaire, tandis que les travaux relatifs à une école secondaire de métiers se poursuivent et que l'élaboration des devis d'une autre école de ce genre est en cours. L'agrandissement d'une école secondaire est

également en voie de réalisation. Par ailleurs, les contrats touchant le lotissement et l'aménagement des services d'un terrain industriel ont été adjugés.

À Saint-Jean, on a parachevé la construction d'une rue carrefour et les travaux de conception technique progressent dans le cadre de quatre autres projets. Un réseau d'égouts a été mis en service tandis que deux usines de traitement des eaux usées en sont au stade de l'élaboration des devis. Des neuf réseaux d'égouts collecteurs, un est parachevé, un est en construction, deux en sont au stade des soumissions et cinq à celui de la conception technique. On a presque terminé la construction d'une école primaire, amorcé l'élaboration des devis pour une autre école et parachevé le gymnase et la bibliothèque d'une école secondaire. Le principal réseau d'adduction d'eau est pratiquement terminé tandis que les lots destinés aux réserves de terrains, tant industriels que résidentiels, ont tous été achetés.

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui a trait à l'autoroute de Saint-Jean. Les contrats des douze projets ont été adjugés: huit sont terminés tandis que les travaux de construction prévus dans les quatre autres tirent à leur fin.

Les dépenses de l'année financière se chiffrent à \$12,282,163, dont \$6,705,359 en contributions et \$5,576,804 en prêts. Au 31 mars 1972 les dépenses cumulatives engagées dans le cadre de l'entente atteignaient \$31,995,485, soit \$19,574,945 sous forme de contributions et \$12,420,540 sous forme de prêts.

Terre-Neuve

À Terre-Neuve, huit zones spéciales ont été désignées aux termes de la première et de la deuxième ententes. Il s'agit de Saint-Jean, Burin, Come By Chance, Grand Falls—Botwood—Gander, Stephenville, Corner Brook,

Hawkes Bay-Port-au-Choix et Happy Valley.

En 1971-1972, on a amorcé les travaux d'aménagement de réseaux d'adduction d'eau à divers endroits, dont des réseaux domestiques et industriels à Mt. Pearl et des réseaux municipaux à Bishop's Falls, Arnold's Cove, Lewisporte et Port-au-Choix. Des écoles ont été mises en chantier à Saint-Jean, Stephenville et Happy Valley. L'acquisition de terrains pour l'aménagement de parcs industriels et la construction de routes se sont poursuivies, conformément aux plans. On a commencé à construire et paver plusieurs routes dans les limites des zones spéciales; des ponts étaient en construction sur les chemins de Grand Bank et de St. Lawrence tandis que les travaux se poursuivaient le long du chemin de Grand Bank et de l'artère de Corner Brook.

Bon nombre des projets compris dans la nouvelle section de la deuxième entente portant sur les études de rentabilité et de conception technique préliminaire ont été amorcés. C'est ainsi, par exemple, qu'on a commencé les études touchant les installations de traitement des eaux usées à Saint-Jean, Stephenville et Corner Brook.

En tout, 16 contrats ont été adjugés au cours de l'année financière, portant le total des projets sous contrat à 47, sans compter les travaux de voirie. Au cours de l'année, des dépenses de l'ordre de \$10,722,477 ont été effectuées, soit \$6,795,344 en contributions et \$3,927,133 en prêts. Au 31 mars 1972, les dépenses cumulatives engagées dans le cadre de l'entente étaient de \$34,365,662, dont \$24,757,666 sous forme de contributions et \$9,607,996 sous forme de prêts.

Routes

Comme en faisait état le rapport de l'an dernier, de nombreux travaux de voirie ont été prévus dans le cadre des ententes originales sur les zones spéciales conclues avec les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. On reconnaissait

ainsi la nécessité d'aménager un réseau de transport rationnel qui contribuerait à attirer des industries dans les provinces de l'Atlantique, à améliorer la position concurrentielle des entreprises locales et à faciliter l'acheminement des marchandises vers les grands marchés nord-américains. Au cours de 1971-1972, les travaux de construction routière à l'extérieur des zones spéciales se sont poursuivis comme il avait été prévu, les dépenses du gouvernement fédéral se chiffrant à \$9,793,566 pour l'année: \$2,817,305 au Nouveau-Brunswick, \$1,262,093 en Nouvelle-Écosse et \$5,714,168 à Terre-Neuve.

En novembre 1971, par l'entremise d'ententes spéciales sur les routes conclues avec chacune des provinces pour une durée de deux ans (du 1^{er} avril 1971 au 31 mars 1973) le gouvernement fédéral a octroyé des fonds supplémentaires de l'ordre de \$20 millions par province pour la réalisation de projets précis le long des grandes voies de transport.

En *Nouvelle-Écosse*, des tronçons importants des routes à grande circulation nos 101, 102, 103, 104, 19 et 22 ont fait l'objet d'améliorations dans le cadre de l'entente spéciale sur les routes, soit entre autres des travaux de nivelage et de pavage de même que la construction de divers ouvrages. Dans la plupart des cas, les améliorations visent à contrôler l'accès à ces routes et à les rendre utilisables en toutes saisons. En outre, on a commencé à construire un nouveau pont sur la rivière Bear et à élargir la route 102 pour la porter à quatre voies entre Halifax et Truro. A la fin de 1971-1972, les dépenses s'élevaient à \$10,187,054.

Au *Nouveau-Brunswick*, les travaux se sont poursuivis en ce qui a trait aux routes d'évitement de Bathurst et de Campbellton-Dalhousie, à la route 11 au nord de Shediac, à la voie d'évitement de Shediac et à la route Moncton-Shediac. Dans le cadre de ces travaux et autres projets spéciaux de construction routière, les dépenses ont atteint \$5,079,998 au cours de l'année.

À *Terre-Neuve* on a commencé à améliorer

des tronçons de la route de la péninsule de Burin et de la route allant de Deer Lake à la limite du parc national Gros Morne, à Wiltondale. On a pavé les routes de St. Lawrence, de Gander et de Lethbridge-Bonavista. En outre, on a amorcé les travaux de reconstruction et de pavage de la route reliant Hawkes Bay à Port-au-Choix. Au 31 mars 1972, les versements faits à la province dans le cadre de l'entente spéciale sur les routes atteignaient \$11,118,441.

Autres Infrastructures

Il convient en outre de faire brièvement état de trois autres formes d'aide à l'aménagement des infrastructures dont bénéficient les provinces de l'Atlantique.

Lorsque la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique a été abrogée par la Loi de 1969 sur l'Organisation du Gouvernement, le ministère de l'Expansion économique régionale s'est chargé de respecter tous les engagements pris par l'Office. Au 31 mars 1972, 18 travaux n'étaient pas encore terminés. Ces travaux se rapportent à des réseaux d'adduction d'eau, des installations touristiques et récréatives, des parcs industriels et comprennent en outre une aide financière en faveur de maisons d'enseignement. Tous les travaux d'aménagement routier et hydroélectrique sont terminés. Au cours de l'année financière, les dépenses se sont élevées à \$1,554,459.

En 1971-1972, aucun nouveau projet n'a été autorisé et aucune nouvelle entente n'a été conclue aux termes de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Des montants de \$4,774,738 et de \$225,262 ont été respectivement avancés aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse pour le financement de projets approuvés avant le 1^{er} avril 1969. Par ailleurs, les commissions d'énergie provinciales ont remboursé au Canada \$15,585,020, représentant l'amortissement et l'intérêt de dettes échues le 31 mars 1972.

Relèvement social et développement économique rural

Fonds de développement économique rural (FODER)

Les programmes FODER se sont poursuivis à l'Île-du-Prince-Édouard de même que dans les régions du Nord-Est et de Mactaquac au Nouveau-Brunswick.

L'entente pour l'Île-du-Prince-Édouard, d'une durée de 15 ans et conclue en mars 1969, a été modifiée en juin 1971 afin surtout de permettre au gouvernement fédéral de participer aux coûts d'immobilisation dans la construction d'écoles. On a poursuivi la négociation de l'entente pour le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, conclue en septembre 1966 pour une période de dix ans, afin d'en modifier la stratégie et les priorités.*

Dans le cadre du Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, on s'est appliqué en 1971-1972 à améliorer la structure socio-économique de la province.

Dans le secteur agricole, la Société d'aménagement des terres a effectué quelque 150 transactions touchant plus de 12,000 acres de terrain aux termes du programme de regroupement des fermes et de réaffectation des terres. En outre, une équipe de vulgarisation mieux structurée a fourni un appui précieux aux administrateurs de fermes et les travaux de construction d'une station de recherches agricoles ont commencé à Charlottetown.

On a également apporté des améliorations au parc provincial et au réseau de routes panoramiques. Au centre touristique de Brudenell, la construction de l'auberge a commencé et plusieurs autres petits projets touristiques ont été

*Une entente révisée a été signée à Bathurst (N.-B.), en septembre 1972.

réalisés. Un certain nombre de centres de pêche ont été pourvus de meilleures installations frigorifiques tandis qu'on a fourni à l'entreprise *Malpeque Oyster Cultures Inc.*, appartenant à la province, de l'espace supplémentaire pour la production de naissains.

Dans le domaine du développement social, les faits saillants ont été la construction de deux écoles primaires regroupées, l'approbation de plus de 400 demandes aux termes du programme d'aide aux propriétaires d'habitation et l'approbation de près de 900 demandes dans le cadre du programme d'aide à la restauration des logis.

À Montague, on a parachevé le réseau d'égouts tandis qu'à Charlottetown et à Summerside on a amorcé la construction d'usines d'épuration des eaux usées et autres installations connexes.

On a appuyé le développement industriel et commercial en assainissant 14 acres de terre riveraine à Summerside et en parachevant les installations d'élimination des déchets industriels à Montague, New Annan et Souris. Une contribution importante a été, en outre, apportée au programme de voirie de la province.

Le programme provincial de planification, d'arpentage et de cartographie s'est poursuivie dans les nouveaux bureaux prévus à cette fin au Centre de gestion des terres de Charlottetown.

La part des dépenses assumées par le MEER au cours de l'année financière s'est élevée à \$16,018,838, dont \$13,227,838 en contributions et \$2,791,000 sous forme de prêts.

Une révision en profondeur de l'*entente FODER pour le Nord-Est du Nouveau-Brunswick*, dont la présente année financière marquait la fin, a révélé que des modifications aux programmes étaient nécessaires afin de répondre aux besoins socio-économiques en évolution de la région.

C'est ainsi qu'on s'est appliqué à orienter les programmes réguliers en ce sens au cours de 1971-1972, tout en respectant les dispositions de l'entente originale, en reconnaissance de

besoins nouveaux. De plus, le chômage atteignant dans la région des niveaux inacceptables au cours de l'hiver, on a mis sur pied un autre programme avant la fin de l'année de façon à appuyer les autres mesures de création d'emploi dans la région.

Les initiatives prises au cours de l'année englobent trois domaines: le développement économique, l'adaptation sociale et l'emploi direct. L'objectif premier des mesures de développement économique est de jeter les bases de la croissance industrielle. C'est ainsi qu'on a entrepris un travail de recherche afin de découvrir les possibilités d'implanter de nouvelles entreprises de transformation et de fabrication et qu'on a évalué celles de l'industrie de l'artisanat. On a amorcé l'inventaire des concessions forestières et accordé une plus grande attention à la planification de l'utilisation des terres. On a poursuivi la construction de routes d'accès aux ressources primaires, aménagé des ouvrages de protection aux installations de mise à sec de Caraquet et amélioré les services dans les secteurs industriels.

Les mesures d'adaptation sociale visent à aider les gens à tirer parti des possibilités d'emploi à mesure qu'elles se présentent. Au nombre de ces mesures, on compte des programmes de formation en matière de gestion, des cours pour adultes et l'agrandissement de l'École des pêches. En outre, on a offert des services d'orientation pour les particuliers et les familles, des subventions à la réinstallation et des fonds pour l'acquisition de terres afin d'aider les gens à s'adapter aux changements ou à déménager ailleurs dans la région.

Les mesures d'emploi direct englobent le parachevement des installations de construction et de radoub des bateaux de pêche à Caraquet, l'amélioration des forêts, des emplacements récréatifs et des principaux parcs provinciaux, notamment les parcs de Sugarloaf et de la baie des Chaleurs.

Au cours de l'année financière, le gouvernement fédéral a dépensé \$2,490,593 dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

Conformément à la modification apportée à l'*entente FODER pour la région de Mactaquac* le 28 octobre 1970, on a accordé la priorité en 1971-1972 à l'amélioration de l'industrie forestière de la région et au parachevement de grands travaux d'aménagements récréatifs et historiques. Sur le plan des loisirs, on compte des travaux supplémentaires d'aménagement paysager et de drainage dans le parc provincial de Mactaquac, la fourniture de matériel de terrains de jeux et l'amélioration des plages et des routes au parc Woolastook. On a, en outre, accompli un important travail de restauration au site historique de King's Landing.

On a poursuivi le vaste programme de réfection des routes afin de faciliter l'accès aux industries du bois et fourni des dispositifs de lutte contre la pollution à l'usine de Sainte-Anne-Nackawic.

Dans le cadre du Plan pour la région de Mactaquac, les dépenses du gouvernement fédéral se sont chiffrées à \$2,127,428 en 1971-1972.

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Des nouvelles ententes quinquennales sur le développement rural ont été conclues, en mai 1971, entre le Canada et les provinces de Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Ces ententes s'appliquent du 1^{er} avril 1970 au 31 mars 1975 et prévoient un partage, à parts égales entre les deux paliers de gouvernement, du coût d'une grande variété de programmes et de projets destinés à compléter, dans les zones rurales, le développement urbain autorisé dans le cadre des ententes sur les zones spéciales. Il s'agit des troisièmes ententes faites en vertu de l'adoption de la Loi ARDA en 1961.

En raison des nouvelles ententes, l'année 1971-1972 a été essentiellement une année de transition; en effet, les travaux commencés aux termes de deuxièmes ententes ont été menés à bonne fin et la planification d'initiatives aux champs d'action plus vaste, envisagée dans les troisièmes ententes, a été amorcée.

En *Nouvelle-Écosse*, les quelques travaux non encore parachevés se rapportaient au regroupement des terres, à la gestion forestière et à l'aménagement de terrains de camping. Toutefois on s'est surtout attaché à planifier et élaborer de nouveaux programmes ARDA dans les vastes domaines de l'agriculture, de la forêt, des pêches, de la faune, du tourisme et des loisirs et, enfin, du relèvement social. Les dépenses du gouvernement fédéral pour l'année ont été de \$564,350.

Au *Nouveau-Brunswick*, les principaux éléments du grand programme agricole élaboré au cours de l'année aux termes de la troisième entente ARDA ont été la conservation du sol et de l'eau, la mise en valeur des ressources naturelles, la rationalisation de l'utilisation des terres et le regroupement des exploitations agricoles. En outre, on a entrepris des recherches visant à découvrir les conditions les plus favorables à la culture des pommes de terre et à l'élevage du mouton. Dans le cadre d'un programme permanent de mise en valeur des ressources humaines, autorisé en vertu de la deuxième entente, on a mis sur pied un projet de réadaptation sociale dans le comté de Kent et consacré des efforts à la promotion et à la commercialisation rationnelle des produits de petits boisés de fermes. Les dépenses du gouvernement fédéral pour l'année, en vertu de la Loi ARDA, se sont établies à \$513,088.

À *Terre-Neuve*, les deuxième et troisième ententes ARDA n'ont donné lieu qu'à une activité restreinte. On a amorcé un programme d'expansion touristique dans la région d'Argentia et certaines initiatives autorisées aux termes de la deuxième entente ont été prolongées jusqu'à la fin de l'année financière, entre autres l'amélioration des terres et l'octroi d'une aide financière aux effectifs provinciaux de développement rural. Au total, les dépenses du gouvernement fédéral au cours de l'année ont atteint \$127,243.

Programme de relance

Tel que prévu, les affaires de la Société de Relance de l'Île-du-Prince-Édouard ont été officiellement liquidées le 31 août 1971. Auparavant, la société s'était chargée au cours de 1971-1972 de terminer la rédaction de rapports de recherches et de projets, de prendre les dispositions nécessaires à la cessation de l'emploi du personnel et de disposer des biens qu'elle possédait.

La Société de relance de la Nouvelle-Écosse a terminé une série de rapports de recherches et de projets avant le 31 décembre 1971, date à laquelle la plus grande partie du personnel a été libérée. Toutefois, l'organisme a décidé de conserver son statut de société pendant une autre année, en ne gardant qu'une équipe restreinte qui sera chargée de colliger une série de rapports sur l'ensemble du Programme de relance.

Un certain nombre de programmes et de techniques mis au point par les sociétés de relance de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont été incorporés à des programmes provinciaux déjà en cours.

De son côté, la Société de relance du Nouveau-Brunswick qui n'a été constituée qu'en 1969, soit deux ans après les autres, a connu une année très active à la fois dans le domaine de l'application de programmes et de la recherche. Les initiatives de la Société mettant l'accent sur les changements sociaux et sur la qualité de la vie dans un certain nombre de localités du comté de Kent constituent un modèle socio-économique de développement très prometteur. La coopérative des ostréiculteurs, les programmes de formation pour adultes, les centres d'information et les garderies ont déjà eu d'excellents effets sur la vie des collectivités.

Au cours de l'année, les dépenses engagées dans le cadre du Programme de relance se sont élevées à \$1,450,078.

Programme de réinstallation de Terre-Neuve

La deuxième entente de réinstallation signée avec Terre-Neuve en juillet 1970 et englobant la période du 1^{er} avril 1970 au 31 mars 1975 prévoit une aide financière aux particuliers ou aux familles qui quittent les petites agglomérations isolées, principalement les ports éloignés, pour les centres d'accueil offrant de meilleures possibilités d'emploi ainsi qu'une gamme plus complète de services scolaires et autres services essentiels. Au cours de l'année 1971-1972, 212 familles ont bénéficié du programme, sous la surveillance générale du Comité fédéral-provincial de réinstallation.

Durant l'année financière, les dépenses fédérales au chapitre de ce programme administré par la province se sont élevées à \$683,610.

Programmes de développement supplémentaires

Direction des services techniques (Amherst)

On a continué d'assurer les services de génie pour les travaux de conservation du sol et de l'eau en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ayant participé aux travaux de l'ARDA, du FODER et autres programmes fédéraux, la section s'est directement intéressée à la mise en valeur des ressources dans la région de l'Atlantique.

Les travaux de cartographie et de planification de l'utilisation des terres se sont poursuivis en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, et dans l'Île-du-Prince-Édouard, et Terre-Neuve

a bénéficié d'un appui technique pour la mise en œuvre du programme de cartographie et d'arpentage. On a terminé la construction du barrage-chaussée sur la rivière Avon à Windsor (N.-É.) et la responsabilité de son entretien a été confiée à la province. Les négociations avec les trois provinces maritimes visant à confier la responsabilité administrative de ce service au Conseil des premiers ministres des Maritimes se sont concrétisées le 1^{er} octobre 1972, par un accord de cinq ans; les dépenses seront partagées également à compter du 1^{er} avril 1972.^{*} Au cours de l'année, ce service a coûté \$878,631, dont \$487,504 en frais d'exploitation et \$391,127 en dépenses d'immobilisation.

Arpentage et cartographie

En 1970, le ministère a été autorisé à engager quelque \$5,000,000 au cours d'une période de deux ans à l'égard de programmes d'arpentage et de cartographie à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. L'Île-du-Prince-Édouard bénéficie également de fonds à cette fin dans le cadre du plan FODER.

Le programme était censé se diviser en quatre phases:

établissement d'un système de coordonnées pour levés directeurs;

prise de photographies aériennes et rédaction de cartes à grande échelle (dans certains centres choisis, cartes à petite échelle);

élaboration d'un système de relevé et d'enregistrement des titres de propriété;

élaboration d'une banque de données.

La participation du ministère en 1971-1972 s'est limitée aux deux premières phases et représente, pour les quatre provinces, une dépense de \$2,599,091.

*L'entente officielle a été signée le 8 juin 1972.

Programme accéléré de reconnaissance de ressources minérales – Nouveau-Brunswick

Par une entente signée le 31 août 1970 et englobant une période de trois ans du 1^{er} avril 1970 au 31 mars 1973, le MEER verse \$1,080,000 au Nouveau-Brunswick pour un programme intense d'exploration de ses ressources minérales. Aux termes de l'entente, divers levés de reconnaissance ont été effectués dans la région de Bathurst-Newcastle et dans le secteur des monts Caledonia entre Saint-Jean et Moncton. Dans ce dernier secteur, on a repéré d'importants gisements de sel et de potasse juste au nord de Sussex. Le gouvernement provincial a aussitôt lancé des appels d'offres aux sociétés de divers pays en vue de la mise en valeur des gisements de potasse. Les dépenses engagées au cours de l'année financière en vertu de ce programme se sont élevées à \$437,280.

Groupe de travail Argentia (Terre-Neuve)

En février 1970, le gouvernement américain annonçait une réduction des activités de sa base navale d'Argentia (Terre-Neuve). Afin de remédier aux conséquences fâcheuses entraînées par la mise à pied de travailleurs locaux, les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux, le gouvernement des États-Unis et l'Association pour le développement de Placentia, groupe de dirigeants locaux nouvellement créé, ont formé un comité appelé Groupe de travail Argentia. La tâche du groupe consistait à trouver certaines formules permettant de résoudre les problèmes les plus pressants, à formuler les recommandations nécessaires aux divers paliers de pouvoirs publics et à simplifier l'application des recommandations acceptées.

Grâce aux travaux du groupe, un certain nombre de projets fédéraux ont été approuvés et financés, notamment un parc national historique à Castle Hill, de meilleures installations à l'intention des pêcheurs (centre communautaire et atelier de construction et de réparation

de navires), des installations touristiques et la poursuite des travaux sur la route de Long Harbour.

Exploration et évaluation des ressources minérales – Terre-Neuve

Le 3 septembre 1971, le MEER et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont conclu avec Terre-Neuve une entente à frais partagés de quatre ans, soit du 1^{er} juillet 1971 au 30 juin 1975, afin de stimuler l'exploration et l'évaluation de ses ressources minérales. Cette entente comprend six secteurs d'activité: inventaire des ressources minières, planification de la mise en valeur, formation des prospecteurs et des techniciens, évaluation des ressources, laboratoire analytique et une étude géologique-géochimique.

Durant l'année 1971-1972, quatre de ces projets ont été amorcés (inventaires des ressources minières, formation, évaluation et étude géologique-géochimique). Les dépenses totales ont atteint \$73,613.

Région du Centre

La région du Centre se compose des deux plus vastes provinces, le Québec et l'Ontario. Habitée par près de 64 p. 100 de la population du Canada, elle est fortement urbanisée et industrialisée. Comparativement à une moyenne nationale de 78 p. 100, plus de 87 p. 100 de la population ontarienne et 83 p. 100 de la population québécoise sont concentrés en milieu urbain. Par ailleurs, cette région compte environ 80 p. 100 de l'emploi et 81 p. 100 de l'activité du secteur canadien de la fabrication.

Étant donné sa concentration d'industries secondaires, la région ne dépend pas trop dans l'ensemble des ressources primaires; en effet, ce secteur n'emploie qu'un peu plus de 6 p. 100 de la population active, comparativement à plus de 14 p. 100 pour l'ensemble du pays. Ce décalage se remarque également dans le secteur des services, qui n'emploie que 63 p. 100 de la main-d'œuvre comparativement à plus de 72 p. 100 pour l'ensemble du Canada.

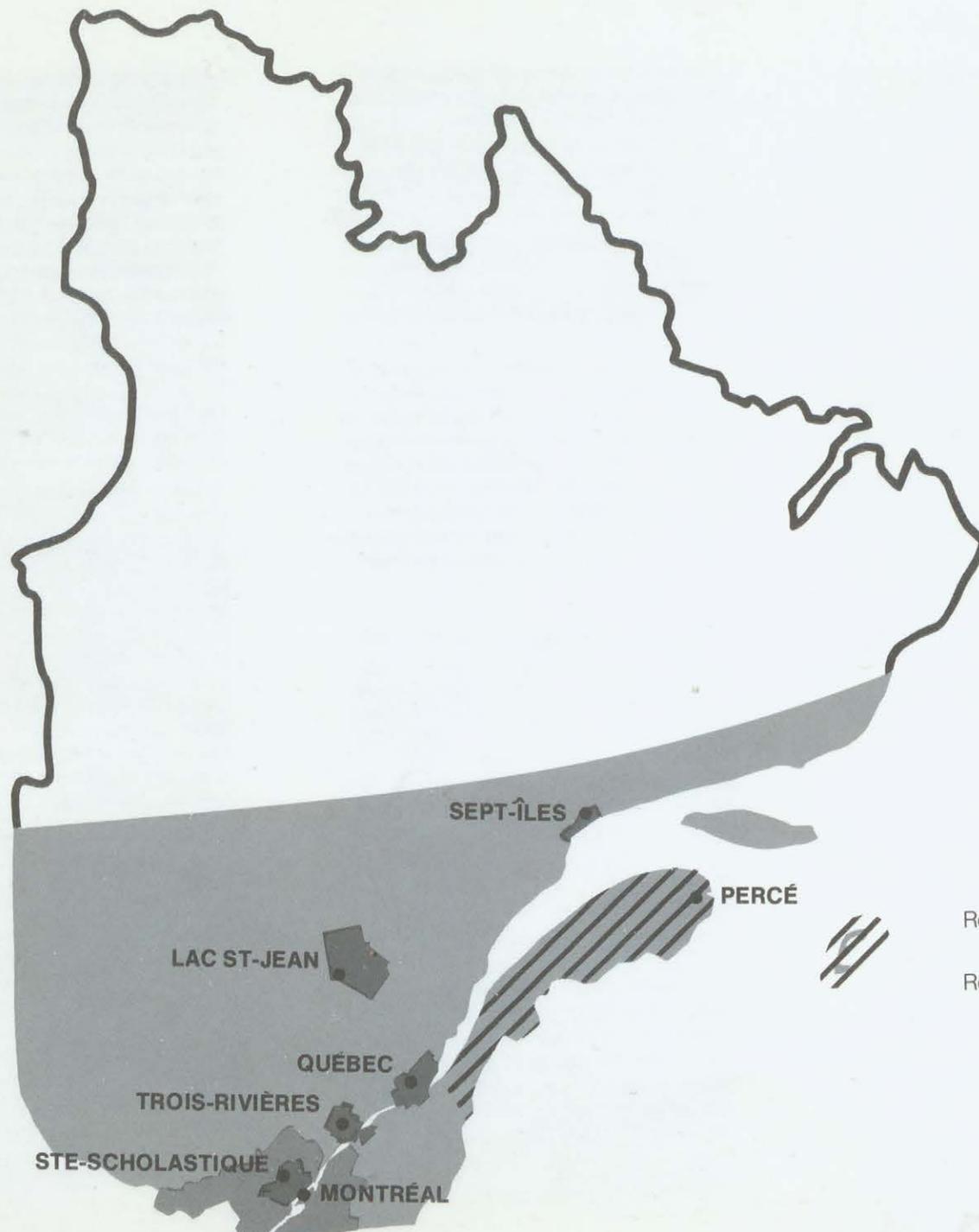
L'expansion démographique dans la région a dépassé la moyenne nationale, et le revenu moyen des particuliers y est également supérieur. Par suite d'un accroissement de l'effectif ouvrier nettement plus rapide que celui de la population, la région du Centre a connu, à l'exemple du pays, une certaine augmentation du chômage au cours des dernières années. Néanmoins, elle a su maintenir un rythme de croissance économique qui lui a permis de contenir ce niveau de chômage légèrement au-dessous de la moyenne nationale.

La région du Centre a bénéficié en 1971 de près de 59 p. 100 de l'ensemble des investissements canadiens et de plus de 68 p. 100 des placements dans le secteur de fabrication. Les investissements par membre de population active atteignent près de 90 p. 100 de la moyenne nationale, ce qui démontre la prédominance des capitaux qui caractérise les investissements dans l'exploitation des ressources dans les autres régions, notamment dans l'Ouest canadien.

La zone industrielle, qui renferme la majorité de la population et qui est à la source même du bien-être économique de la région, englobe le sud de l'Ontario, ainsi que Montréal et l'Estrie au Québec. Le nord de l'Ontario de même que le sud-ouest et l'est du Québec axent leur activité sur les ressources et n'ont pas, dans bien des cas, bénéficié de l'expansion réalisée dans les secteurs plus industrialisés de la région. L'économie du nord de l'Ontario est fondée sur les ressources et croît avec lenteur; nombreuses y sont les agglomérations qui dépendent d'une unique industrie. À l'exception d'Ottawa, l'est de l'Ontario n'a pas connu l'augmentation du revenu dont a bénéficié la province et l'emploi y est particulièrement restreint dans de nombreux endroits.

À l'exemple du nord de l'Ontario, le nord-ouest québécois fait appel à une économie fondée sur les ressources et connaît généralement les mêmes difficultés. À cet égard, les problèmes rencontrés par les exploitants de mines d'or et les industries axées sur les ressources forestières ont eu des conséquences fâcheuses sur la région. Les secteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont été particulièrement touchés par le ralentissement de l'activité dans le domaine de l'agriculture et de la pêche et le recul enregistré par l'industrie forestière dont ils dépendent considérablement. Le revenu et l'emploi y sont limités.

Certaines indications permettent de déceler une amélioration des conditions économiques de la région depuis 1970. Tant en Ontario qu'au Québec, on prévoit que le produit provincial brut de 1972 sera plus élevé que ceux de 1970 et 1971; par ailleurs, les investissements et les dépenses des consommateurs continuent d'augmenter. Il est probable que le récent fléchissement du dollar canadien favorisera l'exportation, notamment dans le secteur des mines et celui des forêts dont dépendent énormément les zones défavorisées de la région.



- Région subventionnée B 
- Région subventionnée C 
- Zones spéciales 
- Zones FODER 

Québec

Développement industriel

Des subventions industrielles et des garanties de prêts sont consenties dans la majeure partie du Québec et dans les parties du centre-nord et du sud-est de l'Ontario (voir les cartes des régions désignées des deux provinces, pages 22 et 24). Dans la région désignée C (sud-ouest du Québec, y compris Hull et Montréal ainsi que les comtés de Stormont, Glengarry et Prescott de l'est de l'Ontario) les subventions maximales sont moins élevées qu'ailleurs et les projets réalisés doivent atteindre le stade de la production commerciale au 1^{er} décembre 1973. Pour cette partie de la région désignée, les subventions ne peuvent dépasser 10 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé plus \$2,000 pour chaque emploi direct créé. Ailleurs dans les régions désignées du Québec et de l'Ontario, les subventions maximales atteignent 25 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé, plus \$5,000 pour chaque emploi directement créé.

Au cours de l'année financière, 601 offres d'aide ont été acceptées en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, soit environ les deux tiers du total des offres acceptées en vertu de ce programme. Si tous ces projets se réalisent, on prévoit que des dépenses en capital de l'ordre de \$432,843,000 devraient favoriser la création de 23,349 emplois; les subventions fédérales prévues sont de \$66,782,999. Les paiements réels effectués au cours de cette période en vertu de la LSDR étaient de \$19,155,341, et de \$20,763,568 aux termes des programmes antérieurs administrés dans le cadre de la Loi stimulant le développement de certaines régions.

L'activité dans la région C au cours de l'année financière est particulièrement intéressante. On y compte en effet 360 offres acceptées, entraînant des dépenses en immobilisation de l'ordre de \$225,138,000 et la création prévue de 14,054 emplois; les mises de fonds du gou-

vernement fédéral sont de \$30,539,402 sous forme de subventions, dont \$2,488,990 ont été versés au cours de cette période.

Dans les parties nord de la région, les efforts ont surtout porté sur les entreprises de transformation forestières et minières. Dans la zone la plus industrialisée, on a réalisé un progrès marqué quant à l'expansion et à la diversification de l'industrie de fabrication. On compte des réalisations de premier plan dans les domaines suivants: préparation et congélation des produits agricoles, produits chimiques, matières plastiques, maisons modulaires, une variété d'articles de bois, de pièces électriques et électroniques et autres éléments allant des tubes électriques aux pièces d'ordinateurs, une vaste gamme de vêtements et de textiles, notamment les fibres et les filés synthétiques, les tissés, les tapis, ainsi que les métaux ouvrés. Dans la région C, l'aide a été accordée dans presque tous les secteurs industriels admissibles.

Depuis le début du programme établi selon la Loi sur les subventions au développement régional, jusqu'à la fin de l'année financière, le nombre net d'offres acceptées par les industriels a atteint 825. Ce fort niveau d'activité a entraîné l'engagement de \$135.6 millions en subventions à l'égard de mises de fonds de \$755.4 millions. Les possibilités de création d'emplois dans ces entreprises bénéficiaires se chiffrent à 36,960.

Au cours de l'année 1971-1972, le ministère, en collaboration avec les autorités provinciales, a pris diverses initiatives en matière de développement industriel afin de venir en aide à certaines municipalités qui sont aux prises avec de sérieux problèmes à la suite de la fermeture d'industries-clés. Dans la ville de Cornwall, par exemple, la Direction du développement industriel a accordé une aide permanente à la promotion industrielle, y compris les conseils et l'orientation touchant toutes les questions relatives au développement industriel. Par ailleurs, les dirigeants des principales agglomérations ont pu suivre un cours d'initiation à l'expansion industrielle et une étude impor-

tante sur les possibilités industrielles a été effectuée. Dans la région de Cornwall, ces activités ont donné lieu à l'acceptation de 13 offres débouchant sur des subventions de l'ordre de \$2,257,024; on s'attend ainsi à la création de 804 emplois en fonction d'un coût d'immobilisation de \$15,401,000. Au cours de cette période, les paiements effectués en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ont atteint \$293,900.

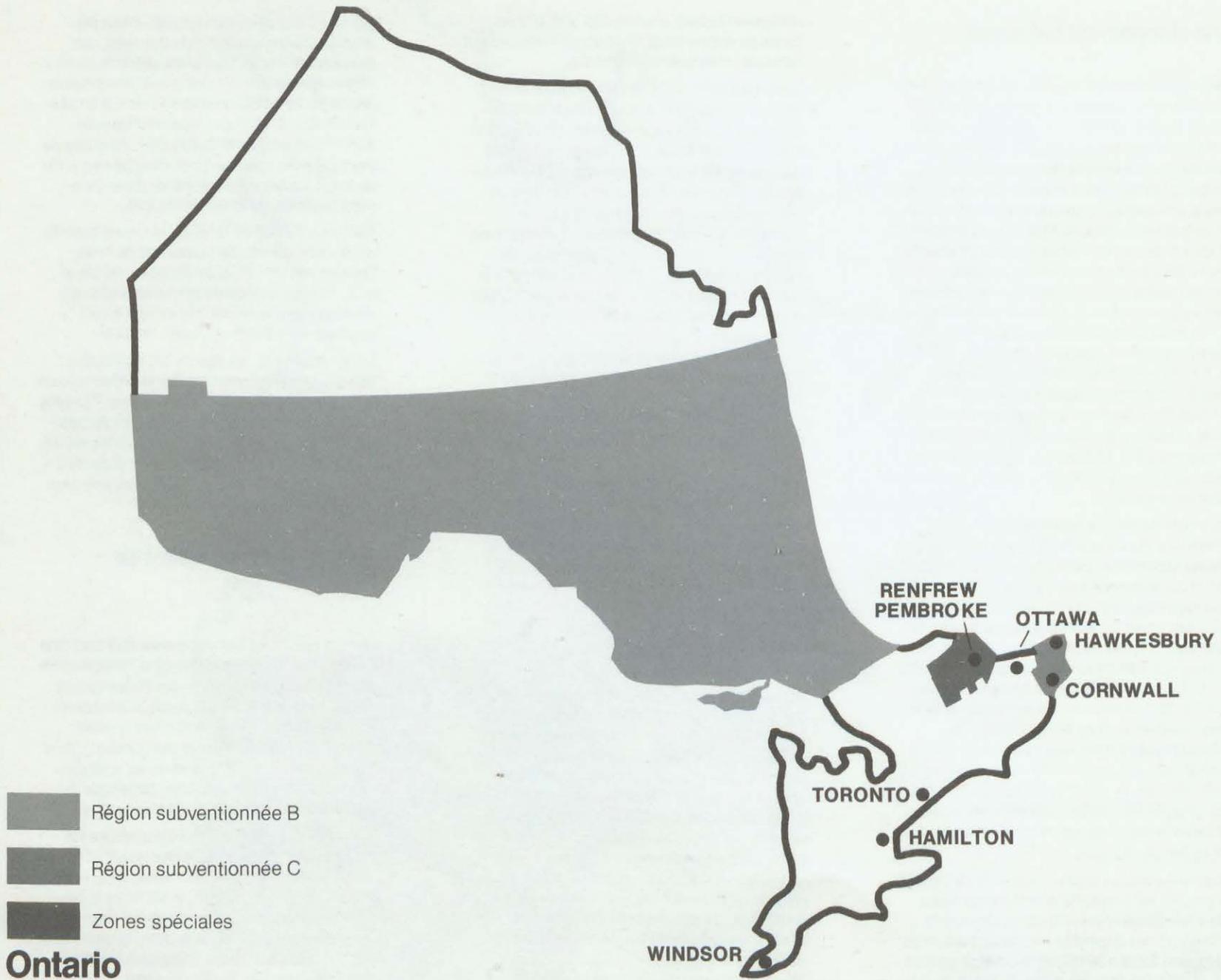
Dans la province de Québec, les municipalités de Drummondville, de Québec et de Trois-Rivières ont fait l'objet de diverses études et enquêtes sur les possibilités industrielles afin de déterminer la nature des industries qui pourraient s'y établir de façon rentable.

Dans l'ensemble, les agents ont participé à diverses activités orientées sur la collectivité ce qui a donné lieu à 3 études poussées, 7 brèves études, 150 enquêtes relatives à des propositions de projets donnés, 17 cours de formation de 3 jours, 12 colloques, 20 séances consultatives détaillées ainsi que 44 discours et autres manifestations publiques.

Aide à l'aménagement de l'infrastructure

Dans la région du Centre, le ministère participe à l'aménagement des éléments d'infrastructure à l'aide de son programme des zones spéciales. Ce dernier s'applique presque exclusivement au Québec, à l'exception de la zone spéciale de Renfrew-Pembroke (Ontario) qui a été désignée afin que les industries axées sur les produits forestiers puissent bénéficier de subventions au développement industriel.

Les régions du Québec n'ont pas toutes les mêmes possibilités de développement et ne connaissent pas toutes les mêmes problèmes d'emploi. Par conséquent, le MEER et la province jouissent d'une grande liberté dans le choix des régions et dans la détermination des divers projets qui seront financés aux termes du programme des zones spéciales.



- Région subventionnée B
- Région subventionnée C
- Zones spéciales

Ontario

I—Zone spéciale de Québec

La répartition des contributions dans la zone spéciale de Québec dénote une stratégie de développement qui tient compte du potentiel touristique, commercial et industriel de la région.

Les travaux de restauration qui sont en cours à la Place royale et au Séminaire fourniront des attractions touristiques additionnelles. Une tentative est aussi faite en vue de modifier la nature trop saisonnière du tourisme dans la région, en construisant un important centre touristique et sportif d'hiver au Mont Sainte-Anne.

La construction du boulevard de la Capitale, de ponts sur la rivière Saint Charles et de passages sous le boulevard Saint-Sacrement et à la 22^e rue a considérablement amélioré la circulation dans la ville. Le réseau routier est également planifié en fonction de l'aménagement éventuel d'un complexe portuaire. Une étude, commencée au début de 1972, fournira les données nécessaires quant à l'ampleur et à la vocation du complexe.

Afin de favoriser l'expansion du port et d'augmenter les avantages de l'aménagement des battures de Beauport, entrepris par le Conseil des ports nationaux, les fonds de l'entente ont également servi à la construction d'une voie de desserte reliant la nouvelle section du port au réseau routier urbain. Le parc industriel régional de Saint-Augustin, la zone industrielle de la rive sud et le port, qui sont tous reliés par le réseau routier, sont essentiels au développement de Québec.

L'aménagement du Centre de recherches industrielles de Québec (CRIQ), situé à Sainte-Foy, a été financé en vertu de l'entente dans le but de favoriser l'établissement des industries de transformation. Son rôle consiste à favoriser la mise au point de nouveaux produits et de méthodes modernes de production qui répondent aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises.

Au cours de l'année 1971-1972, le MEER a

accordé \$10,221,852 en contributions et \$8,323,502 en prêts.

II—Zone spéciale de Trois-Rivières

Le principal objectif du MEER dans la zone spéciale de Trois-Rivières a été l'aménagement d'un réseau routier moderne.

Des travaux de voirie urbaine ainsi que la construction de routes plus importantes (notamment la route Trans-Québec et le prolongement de l'autoroute A-40 entre Pointe-du-Lac et la Trans-Québec) ont été financés dans le cadre de l'entente. D'autres travaux dans les villes de Trois-Rivières et Shawinigan tendent à rehausser les possibilités d'expansion industrielle de la région.

Au cours de l'année 1971-1972, le MEER a accordé \$4,693,688 en contributions et \$1,278,778 en prêts.

III—Zone spéciale de Sept-Îles/Port-Cartier

Les travaux du MEER à Sept-Îles et à Port-Cartier visent surtout au développement des secteurs urbains de cette zone qui a connu une croissance rapide mais quelque peu désordonnée. Entre 1951 et 1971, la population est passée de 3,000 à 30,000 âmes.

Les projets choisis ont permis aux municipalités d'entreprendre divers travaux afin d'améliorer les conditions de vie urbaine: construction d'habitations à loyer modique, aménagement de réseaux d'égouts et d'adduction d'eau, etc. Ces entreprises rendront le milieu urbain plus attrayant pour les industries et les travailleurs.

Au cours de l'année 1971-1972, le MEER a accordé \$4,848,114 sous forme de contributions et \$3,406,302 sous forme de prêts.

IV—Zone spéciale du nouvel aéroport International de Montréal (Sainte-Scholastique)

Cette zone spéciale a été désignée le 25 mars 1971 afin de permettre au gouvernement fédéral d'établir l'infrastructure régionale qui desservira efficacement l'aéroport international de Montréal et permettra à la région située au nord de Montréal de tirer le meilleur profit possible des retombées économiques résultant de l'établissement de l'aéroport.

Par conséquent, la contribution la plus importante dans cette zone spéciale a été le financement de la construction d'un réseau routier adapté aux besoins ultérieurs du nouvel aéroport.

Outre de nombreuses études sur divers sujets qui ont pour but de renforcer les effets économiques sur la région, d'autres projets ont été mis sur pied, principalement dans le domaine du développement urbain, afin de mieux préparer la région à recevoir un des aéroports les plus modernes au monde.

Au cours de l'année 1971-1972, le MEER, qui en était à sa première année d'activité dans cette zone spéciale, a entrepris cinq programmes et ses dépenses totales en contributions se sont élevées à \$18,394,888.

Relèvement social et développement économique rural

Puisque l'économie d'une bonne partie de l'Ontario et du Québec est de caractère rural, le ministère a recours à la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) pour une action concertée avec les provinces dans le domaine du développement rural. Par ailleurs, il fait appel à la Loi sur le fonds de développement économique rural (FODER) pour exercer ses principaux efforts

dans le Bas-Saint-Laurent, Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine au Québec.

I – Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Ontario

En Ontario, les programmes décrits ci-dessous sont reliés à la majeure partie des initiatives de l'ARDA en 1971-1972.

Le programme de regroupement et d'agrandissement des exploitations agricoles a, jusqu'à maintenant, permis à l'ARDA d'acquérir 1,960 fermes totalisant 300,000 acres. Environ les deux tiers de ces terres ont été vendues ou louées à quelque 1,500 exploitants, qui ont pu ainsi tirer de meilleurs revenus d'entreprises plus viables économiquement et mieux adaptées aux méthodes agricoles modernes.

Les autres terres, impropres à l'agriculture, ont été rattachées au domaine de la Couronne et sont converties en aménagements plus rationnels dans le domaine des forêts, de la récréation et de la conservation de la faune.

Grâce au programme de mise en valeur des ressources, 4,682 agriculteurs ont bénéficié d'une aide en vue de l'amélioration des réserves d'eau et du drainage, de l'aménagement d'étangs et de l'agrandissement des terres arables.

On a d'autre part donné suite à divers projets visant à fournir des emplois de rechange et à améliorer les possibilités de revenus dans les régions rurales, notamment dans les domaines de la commercialisation des produits agricoles, de l'aide aux installations de transformation et de congélation du poisson, de la transformation des produits forestiers et de l'aménagement d'installations touristiques.

Deux projets pilotes mis sur pied par les Indiens pour les habitants d'une réserve ont aussi bénéficié des contributions de l'ARDA.

Au cours de l'année financière 1971-1972, les dépenses engagées dans le cadre des pro-

grammes de l'ARDA en Ontario se sont élevées à \$12,294,722, dont la moitié provenait des contributions du MEER.

Québec

Par la signature de la troisième entente fédérale-provinciale sur le développement rural (ARDA III) le 9 juin 1971, l'ARDA est devenue un plan régional de développement rural centré principalement dans les régions du Saguenay/Lac Saint-Jean et de l'Abitibi/Témiscamingue. Les objectifs du plan visent la modernisation du secteur agricole, la rationalisation de la croissance de l'industrie forestière, la mise en valeur des ressources minières et l'aménagement d'installations touristiques fondamentales.

Les dépenses de 1971-1972 touchent surtout les études et la préparation des plans et devis en vue de la mise en œuvre des nouveaux programmes dans ces deux régions choisies. Il est bon de mentionner notamment la prospection alluviale effectuée dans le nord-ouest du Québec.

En 1971-1972, les projets de l'ARDA au Québec ont bénéficié de \$5,420,232 dont la moitié représentait la quote-part du MEER.

II – Fonds de développement économique rural (FODER)

Le plan de développement du Bas-Saint-Laurent, de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine, conçu aux termes de la Loi sur le Fonds de développement économique rural, a été établi en vue d'apporter les changements nécessaires aux attitudes et à la motivation de même qu'à la structure économique de la région.

Fondamentalement, le plan vise la modernisation des industries traditionnelles, la création de nouvelles entreprises dynamiques, un programme de redéploiement de la main d'œuvre permettant d'assurer la mobilité professionnelle et géographique nécessaire, l'accéléra-

tion du mécanisme d'urbanisation et, enfin, l'aménagement des services et éléments d'infrastructure exigés pour le succès du plan. Il intègre en outre les contributions de tous les ministères et de tous les organismes publics qui œuvrent dans le territoire et tend à raffermir la confiance du secteur privé à l'égard de la région.

L'entente originale FODER (1968-1973) a été modifiée le 10 septembre 1971. Cette modification prolonge la période originale jusqu'en 1976 et augmente les engagements de 258 à 411 millions de dollars. La quote-part du MEER a été établie à \$153,195,000.

L'entente modifiée met l'accent sur certains secteurs, notamment le transport, les communications et l'infrastructure, éléments qui n'avaient semblé revêtir ni trop d'urgence ni trop d'importance lors de la signature de la première entente.

Au cours de l'année 1971-1972, les paiements versés par le MEER ont atteint \$29,432,235, ce qui porte le total des dépenses depuis le début à environ \$51 millions.

On a poursuivi les mesures prises dans le secteur agricole, particulièrement en ce qui a trait au regroupement des fermes, à l'achat des terres marginales et à l'exploitation des fermes faisant partie de projets pilotes; ce dernier projet a obtenu un grand succès en permettant de déterminer les types et méthodes de culture les mieux appropriés à la région. L'élevage et la vente des bovins de boucherie issus de croisements entre taureaux Limousins et vaches laitières offrent des résultats prometteurs pour l'été 1972 et les années à venir.

Les projets d'agrandissement des forêts domaniales et l'amélioration des peuplements ont reçu une certaine attention mais, comme il s'agit d'entreprises à long terme, on ne peut s'attendre à des résultats immédiats. Quoi qu'il en soit, les expériences entreprises dans certaines forêts en vue de réduire la période de croissance des essences de feuillus offrent d'excellentes perspectives.

Région de l'Ouest

Dans le secteur des mines, la construction de 55 milles de voies d'accès aux ressources naturelles connues des montagnes McGerrigle est presque terminée. Entre-temps, des équipes d'experts ont poursuivi l'étude et la vérification de la teneur de certains gîtes. Les subventions du MEER à des sociétés minières locales ont aussi favorisé l'expansion de certaines exploitations minières.

Le programme visant à une meilleure exploitation des possibilités récréatives et touristiques de la Gaspésie a déjà porté fruit et la région a connu une croissance soutenue dans le domaine touristique en 1971. La reconstruction de la route de ceinture de la péninsule, attendue depuis longtemps dans la région, contribue certainement à cette croissance.

Dans le domaine de la planification territoriale, le programme destiné à réinstaller quelque 600 familles a d'abord soulevé une forte opposition mais il a finalement été bien accepté par les familles intéressées. Grâce à la collaboration de la Société d'habitation du Québec et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'entente a débouché sur la construction d'environ 400 logements à loyer modique destinés aux mal-logés et aux bénéficiaires du programme de réinstallation. Ce programme est maintenant reconnu comme une des grandes réalisations de l'entente.

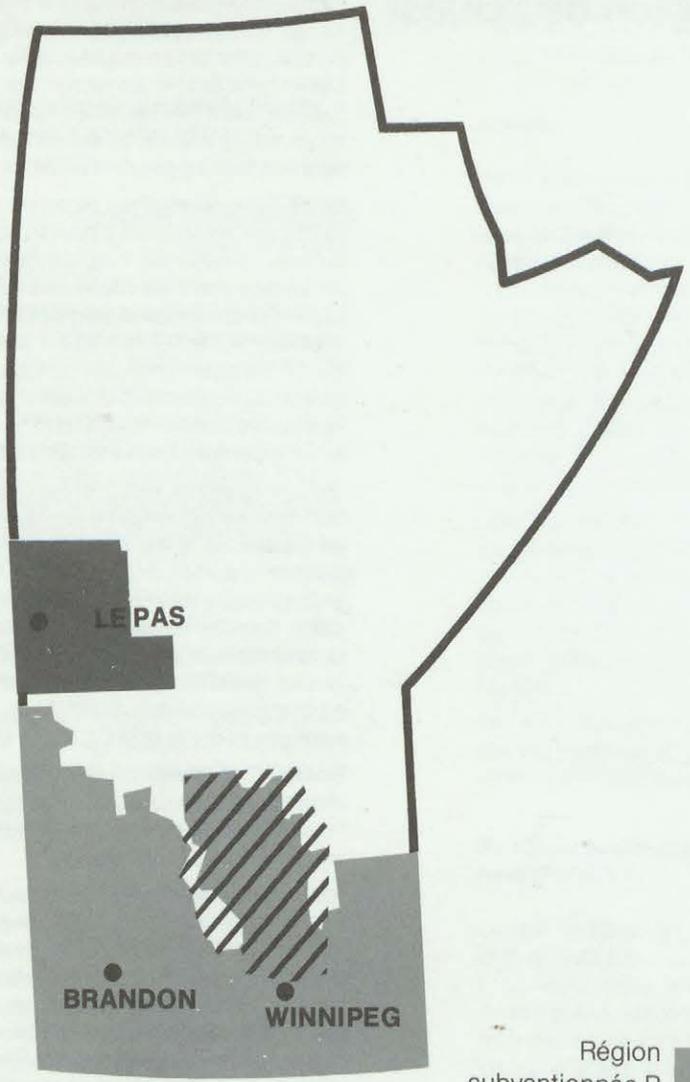
Les provinces de l'Ouest sont le foyer d'environ 5.7 millions de personnes et englobent plus du quart de la population canadienne. Cette région abonde en ressources naturelles mais son économie, axée sur les forêts, les mines et l'agriculture, est particulièrement sensible aux fluctuations du marché international.

En 1970, les revenus par personne dans la région correspondaient à environ 98 p. 100 de la moyenne nationale. Les taux de chômage ont constamment été inférieurs à ceux du pays; le pourcentage moyen de chômeurs pour l'année 1970 y était de 5.7 comparativement à 6.4 pour l'ensemble du Canada. Le taux de participation de la main-d'œuvre a légèrement diminué, passant à 57.1, alors que la moyenne nationale se situait à 56.1.

Des changements fondamentaux se produisent dans les industries de capital fondées sur les ressources, leur production marquant des gains considérables. Les effectifs n'ont toutefois pas augmenté proportionnellement à ces gains. Aussi a-t-on assisté à un mouvement constant de la population des régions rurales vers les zones urbaines et à un déplacement général de la population de l'Ouest, notamment vers l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Bien que l'augmentation des revenus et des emplois ait été marquée dans la région des Prairies, des différences considérables existent encore entre les provinces.

En Colombie-Britannique, le revenu par personne, l'augmentation du nombre d'emplois et l'ensemble des investissements se situent au-dessus de la moyenne nationale. En Saskatchewan par contre, les taux de croissance sont faibles, le chiffre absolu de la population a diminué et l'importance des placements se situe en-deçà de la moyenne nationale. Les revenus par personne et les taux de chômage en Alberta et au Manitoba correspondent plus ou moins à la moyenne nationale. Les taux de participation de la main-d'œuvre dans les deux provinces sont plus élevés que la moyenne canadienne. Les montants investis, la croissance démographique et les taux de participation de la main-d'œuvre sont toutefois plus élevés en Alberta qu'au Manitoba.



LEPAS

BRANDON

WINNIPEG

Région subventionnée B

Zones spéciales

Zones FODER

Manitoba



MEADOW LAKE

MELFORT

SASKATOON

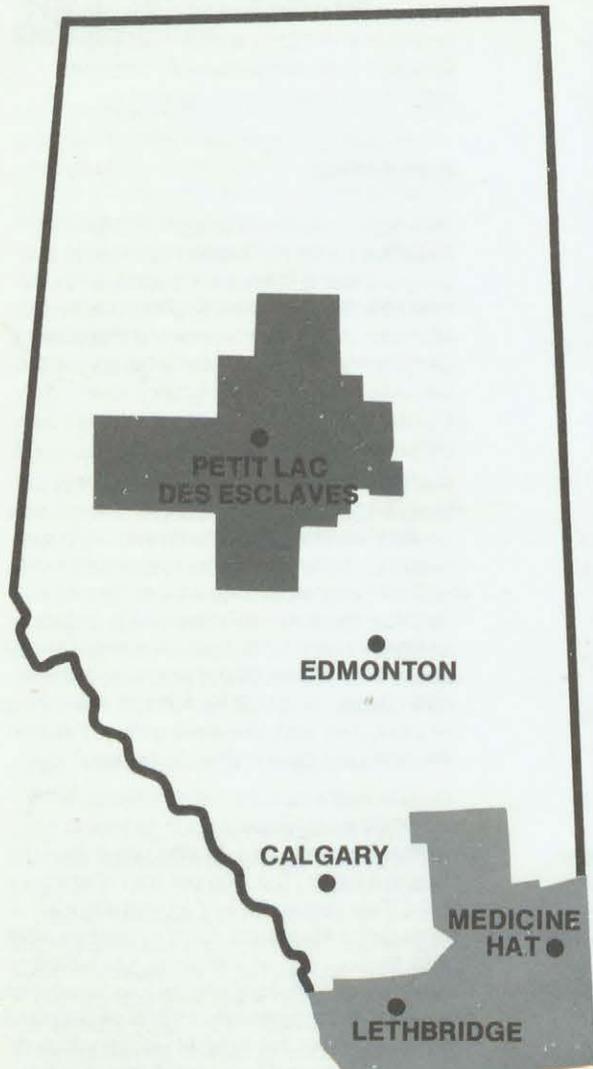
MOOSE JAW

REGINA

Région subventionnée B

Zones spéciales

Saskatchewan



Région subventionnée B 

Zones spéciales 

Alberta



Région subventionnée B 

Colombie-Britannique

Expansion industrielle

Stimulants

Bien que le secteur de la fabrication dans l'Ouest du Canada soit grandement axé sur les industries fondées sur les ressources de la région, soit l'agriculture, les mines et les forêts, certaines industries secondaires et de fabrication dont l'exploitation est déjà amorcée offrent des possibilités. Dans certaines parties de l'Ouest du pays, le programme d'aide au développement régional a par conséquent été à l'origine d'un nombre relativement élevé d'initiatives. Le programme prévoit l'octroi de subventions pouvant atteindre jusqu'à 25 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé plus \$5,000 par emploi créé aux industries qui désirent implanter ou agrandir des établissements de fabrication ou de transformation dans certaines régions.

Au cours de l'année financière, des offres d'aide ont été faites aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional et de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale à l'égard de 113 projets qui, s'ils sont tous menés à terme, nécessiteront des dépenses en immobilisations de l'ordre de \$42,270,000 et entraîneront la création de quelque 3,648 emplois. Un montant de \$10,542,094 sera éventuellement accordé par le gouvernement fédéral dans le cadre de ces projets.

Une grande partie de l'activité industrielle qui a été encouragée jusqu'à présent a trait à la transformation des produits agricoles ou à la fabrication fondée sur les ressources forestières de la région. On compte par ailleurs d'importantes initiatives dans les domaines suivants: métallurgie, fabrication de machines et de matériel de transport, transformation des produits chimiques et confection de vêtements.

En plus de fournir de l'aide à l'industrie, le ministère, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, a entrepris au cours de l'année diverses initiatives en matière d'expansion industrielle visant à combattre les problèmes régionaux et à tirer parti du potentiel existant. Au nombre de ces initiatives, on compte des études, des colloques et des cours de formation ainsi que des rencontres régulières entre des agents du développement industriel et des fonctionnaires provinciaux et municipaux afin d'appuyer les provinces et les municipalités dans leurs efforts de développement. Ainsi, une étude des possibilités industrielles de la ville de Moose Jaw a été réalisée de même qu'un certain nombre d'analyses de rentabilité de produits et d'études touchant des propositions précises de développement. On a organisé des cours d'initiation à l'expansion industrielle dans neuf collectivités et visité quarante centres afin d'y offrir des services de conseils à pied d'œuvre.

Depuis la mise en vigueur du programme d'aide au développement régional jusqu'au 31 mars 1972, des offres ont été acceptées à l'égard de 248 projets qui pourraient éventuellement entraîner la création de 8,917 emplois directs dans l'Ouest du Canada. À la fin de l'année financière, 115 établissements étaient effectivement en exploitation commerciale alors que les cent trente-trois autres en étaient à différents stades de la construction ou de la planification. Dans l'ensemble, ces initiatives nécessiteront des placements de capitaux de l'ordre de \$199,755,000 et si, conformément aux plans, tous les projets sont menés à bonne fin, le gouvernement fédéral y consacra quelque \$41,070,827 sous forme d'aide.

Toutefois, les dépenses réelles dans le cadre du programme ne reflètent pas encore l'ensemble de la participation du gouvernement fédéral étant donné qu'une bonne partie des dépenses ne seront engagées que dans les années à venir. Les dépenses faites en vertu de la LSDR ont atteint \$8,286,194 au cours de l'année financière 1971-1972 et un montant supplémentaire de \$11,192,747 a été

déboursé pour remplir les engagements pris antérieurement dans le cadre du programme stimulant le développement de certaines régions qui n'est plus en vigueur.

Entente Gimli

Bien que la création d'un parc industriel ne fasse pas partie de l'éventail habituel de ses programmes, le ministère a décidé, à titre de mesure spéciale, d'aider le gouvernement du Manitoba dans l'aménagement d'installations de ce genre à Gimli, au Manitoba, en vue de contrebalancer les effets économiques négatifs découlant de la fermeture de la base des Forces canadiennes à cet endroit.

Aux termes d'une entente signée le 1^{er} septembre 1971, la base était cédée à la province pour qu'elle l'utilise à cette fin et le ministère versait en outre \$1.6 million à la province afin de neutraliser toute perte d'exploitation pouvant être subie au cours des cinq premières années. Plusieurs industries et autres commerces se sont établis dans le parc industriel pendant l'année, et, à l'été de 1972, le nombre des emplois civils était plus élevé qu'il ne l'avait été lorsque la base était en opération.

Dans le cadre de cette même entente, le ministère a également décidé de fournir un montant maximal de 1.1 million de dollars qui servira à payer 75 p. 100 des frais d'aménagement d'un centre récréatif à Gimli. On veut ainsi élargir les assises économiques de cette ville, située sur le lac Winnipeg, en mettant en valeur ses attraits touristiques. Les installations envisagées comprennent un port de plaisance, l'aménagement des rives du lac, un village de pêcheurs, un parc pour roulottes et d'autres améliorations communautaires destinées à attirer plus de touristes. Au cours de l'année 1971-1972, les travaux ont surtout porté sur l'organisation et l'élaboration d'un plan en vue de la réalisation du projet.

Les dépenses faites aux termes de cette entente ont été de \$2,020,924 au cours de l'année.

Aide à l'aménagement de l'infrastructure

Les trois provinces des Prairies sont aux prises avec un important problème commun, soit la mise en valeur de la région du centre-nord dont une forte proportion de la population est de descendance indienne. Cette région a déjà vu la réalisation d'un certain nombre de grandes entreprises, mais leurs effets sur le domaine de l'emploi n'ont que peu favorisé les moins nantis.

Pour remédier à ce problème, trois zones spéciales ont été désignées dans ce secteur des Prairies, soit les zones du Pas au Manitoba, de Meadow Lake en Saskatchewan et du Petit lac des Esclaves en Alberta. D'après les ressources de leur arrière-pays, on juge que chacune de ces zones présente des possibilités de développement. Conjointement avec les gouvernements provinciaux, un certain nombre de plans ont été élaborés en vue de stimuler ce développement à partir des ressources existantes, tout en permettant aux habitants d'accéder aux nouveaux emplois qui seront ainsi créés.

Chacun de ces plans se compose de deux principaux éléments.

En premier lieu, il s'agit de doter de l'infrastructure nécessaire les grands centres de population, soit des installations et services fondamentaux exigés pour rendre les zones et les agglomérations plus attrayantes comme lieux d'habitation et d'implantation industrielle.

À cet égard, le ministère a participé au financement des travaux de construction de diverses installations, soit par exemple des écoles, des routes, des parcs industriels, des réseaux d'égouts et des canalisations d'adduction d'eau.

Deuxièmement, il s'agit de mettre en œuvre certains programmes de relèvement social permettant aux défavorisés d'obtenir les emplois découlant de l'expansion industrielle stimulée par les programmes de subventions du minis-

tère. Au nombre de ces programmes sociaux, on compte les Corps de main-d'œuvre, la formation en cours d'emploi, et toute une gamme de services d'information et d'orientation expérimentaux.

Voici un rapport des travaux exécutés dans chacune des trois zones au cours de l'année financière.

Zone spéciale du Pas

Tous les travaux d'infrastructure mentionnés dans la première Entente sur les zones spéciales, signée en mai 1970, étaient soit terminés, soit en voie de parachèvement à la fin de l'année financière. Il s'agissait d'un réseau d'adduction d'eau et d'égouts sanitaires et pluviaux, d'un centre d'amitié indien-métis, de la première phase d'un complexe municipal, ainsi que de l'agrandissement de deux écoles élémentaires et d'un collège. Un programme de rationalisation du logement a été mis en œuvre, permettant d'acheter et de démolir des habitations insalubres et d'offrir les terrains ainsi dégagés en vue de la construction de nouveaux logements. Par ailleurs, un certain nombre de contrats ont été adjugés pour l'achat de matériel de lutte contre l'incendie à l'intention de la ville du Pas et pour l'achat de maisons mobiles destinées à des participants aux programmes de relèvement social.

Zone spéciale de Meadow Lake

Durant l'année financière, on a poursuivi la plupart des travaux englobés dans l'Entente de mai 1970, comportant des subventions de l'ordre de \$2,516,000 et des prêts de \$1,935,000 accordés à la province de la Saskatchewan. À la fin de l'année, les travaux de construction de divers projets situés dans la ville ou les environs de Meadow Lake étaient pratiquement parachevés. Il s'agissait notamment de la construction d'une école secondaire, de l'aménagement des services d'un grand parc

industriel et de la pose d'une ligne principale et d'un réseau de distribution de gaz naturel destinés à alimenter le parc industriel et la ville. L'aménagement d'une route d'accès au parc est également terminé, de même que celui d'un réservoir d'eau traitée pour la ville.

Dans d'autres domaines, du nouveau matériel a été acheté pour l'hôpital de St. Walburg, et des installations mobiles d'enseignement ont été aménagées et ouvertes à LaLoche et à Patuanak. À Meadow Lake, la première phase de construction d'un parc de maisons mobiles est amorcée, et des appels d'offre ont été lancés en vue de l'aménagement d'un nouveau bâtiment d'entrepôt et de manutention des semis. L'achat d'un terrain a été autorisé pour l'aménagement d'un centre de formation professionnelle.

Dans le domaine du relèvement social, un programme de Corps de formation analogue à celui du Corps de main-d'œuvre a été mis en pratique au Pas. Diverses mesures ont été amorcées à Makwa Beach, Meadow Lake, Beauval, Island Hill et Waterhen Lake afin de fournir une formation théorique et pratique aux défavorisés de ces localités.

Les sommes engagées par le gouvernement fédéral au cours de l'année se sont élevées à \$454,200 sous forme de subventions et à \$441,725 sous forme de prêts à la province; de ce total, \$29,879 ont été offerts en subventions au programme du Corps de formation.

Zone spéciale du Petit lac des Esclaves

Tous les travaux d'infrastructure mentionnés dans la première Entente sur les zones spéciales, signée en mai 1970, étaient soit terminés, soit en voie de parachèvement à la fin de l'année financière. Il s'agissait de l'amélioration de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts et de la construction de deux nouvelles écoles à Slave Lake, ainsi que de l'installation initiale des services d'un parc industriel et l'aménagement d'une route d'évitement dans cette localité. On a également terminé au cours de l'année une

nouvelle étude technique, suivie des travaux de construction, d'un centre de formation professionnelle à Grouard.

Une seconde Entente, signée en septembre 1971, entérinait la réalisation de nouveaux projets, portant ainsi les engagements du gouvernement fédéral dans ce secteur à \$6,147,375 sous forme de contributions et à \$3,722,000 sous forme de prêts. Un de ces projets, soit l'aménagement des services sur un terrain de Slave Lake en vue de l'installation d'entreprises commerciales et d'industries légères, a été réalisé à la fin de l'année financière; plusieurs autres travaux étaient amorcés, y compris la construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux à Slave Lake et d'une route d'accès de 150 milles, permettant de desservir la partie septentrionale de la zone spéciale.

Au terme de l'année financière, quelque 235 personnes avaient participé au programme du Corps de formation et plus d'une centaine d'entre elles avaient trouvé un emploi. Un certain nombre d'autres programmes d'orientation générale, de recyclage et de formation ont été mis en vigueur au cours de l'année par l'intermédiaire de Centres d'information ouverts dans les régions isolées aux termes de l'Entente.

Les dépenses fédérales se sont élevées à un total de \$1,731,585 sous forme de subventions et à \$985,686 sous forme de prêts à la province. Quelque \$700,000 en subventions ont été réservés aux programmes de relèvement social, le reste des subventions et des prêts étant affecté aux divers travaux d'infrastructure.

Développement rural et relèvement social

Fonds de développement économique rural (FODER)

Au cours de la cinquième année de l'entente décennale fédérale-provinciale les programmes du FODER, pour la région d'Interlake au Manitoba, ont continué, conformément à la ligne de conduite des années précédentes. Un programme de défrichement a été parachevé avec succès, permettant de défricher 9,000 acres aux fins de production de fourrage et de bétail. De plus, 12,000 acres ont été achetées et réservées à la Couronne, aux loisirs et à la faune.

Au chapitre de la voirie, on note la pose d'un revêtement d'asphalte sur les routes n° 6 et 68, soit une longueur de 80 milles. D'autres routes provinciales ont été nivelées et revêtues de gravier sur une distance de 150 milles. Au nombre des autres travaux, on compte l'aménagement d'un parc et d'un terrain de golf sur l'île Hecla, ainsi que la construction d'immeubles communautaires et des logements publics à Saint-Laurent. Les travaux d'installation et de réparation de ponts, d'émondeage et d'ensemencement sont terminés sur une longueur d'environ 50 milles de fossés de drainage.

Trente-cinq résidents ont bénéficié des cours de formation théorique et pratique donnés par le Corps de main-d'œuvre d'Interlake. De plus, 150 personnes se sont inscrites à des cours de perfectionnement des connaissances pratiques élémentaires aux bureaux d'Ashern et Fisher. D'autres séances de formation ont été données par l'entremise d'ateliers communautaires, de colloques et de conférences. Des cours de gestion des fermes ont également été organisés pour les agriculteurs d'Interlake.

Aux termes de l'entente, le gouvernement fédéral a dépensé \$5,182,312 en 1971-1972.

On a terminé l'évaluation conjointe des cinq premières années du plan pour la région d'Interlake. Les deux paliers de gouvernement en ont conclu qu'il fallait réviser le plan et accorder plus d'importance au cours des cinq prochaines années, soit de 1972 à 1977, à l'augmentation de la production du bétail, à la mise en valeur des ressources récréatives et à l'aide accordée aux habitants d'Interlake par l'entremise de divers programmes et projets de formation de la main-d'œuvre, afin d'accroître leurs possibilités de trouver un emploi. Les modifications touchant ces nouvelles mesures ont été ultérieurement entérinées au cours de l'année financière 1972-1973.

Loi sur l'aménagement agricole et le développement rural (ARDA)

L'année 1971-1972 a marqué une étape de transition pour le programme de l'ARDA dans l'Ouest du Canada. Durant cette période, de nouvelles ententes de développement rural, les troisièmes dans chaque cas, ont été signées avec le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta; de plus, la planification de leur mise en œuvre a été amorcée. Une entente analogue avait été signée plus tôt avec la Colombie-Britannique.

Cependant, la majeure partie des activités actuellement en cours dans les quatre provinces de l'Ouest comprennent le parachèvement des travaux entrepris en vertu d'ententes ARDA antérieures dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources, la conservation du sol et des eaux et le développement des ressources humaines. En Colombie-Britannique on a poursuivi surtout les travaux de mise en valeur et d'amélioration des réserves d'eau et des réseaux d'irrigation.

Les dépenses du gouvernement fédéral au cours de l'année ont atteint environ \$925,425 en Colombie-Britannique, \$396,063 en Alberta, \$2,255,413 en Saskatchewan et \$873,935 au Manitoba.

On prévoit que les travaux devant être entrepris aux termes des nouvelles ententes ARDA

Ils viseront surtout à accroître les revenus des ruraux en diversifiant la production agricole pour l'orienter avant tout vers l'élevage.

Programme spécial ARDA

Ce nouveau programme a été adopté aux termes de la Loi sur l'aménagement agricole et le développement rural au cours de l'année financière 1971-1972 en vue d'améliorer la situation de l'emploi et des revenus des Indiens et des Métis dont la population est fortement concentrée dans les quatre provinces de l'Ouest.

Des ententes spéciales ont été signées au cours de l'année avec les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et les pourparlers ont mené à la signature d'une entente semblable avec la Colombie-Britannique au cours de l'année financière suivante.

Le programme prévoit de l'aide aux entreprises commerciales viables qui emploient des indigènes, aux projets qui visent à former ces derniers en vue d'occuper les emplois disponibles, et aux projets susceptibles d'améliorer les revenus de groupes d'indigènes qui pratiquent la pêche, l'exploitation agricole ou forestière, ou le piégeage. Le programme touche en outre le transport et les communications dans les régions lointaines du Nord canadien.

A la fin de l'année financière, on avait commencé à mettre le programme en œuvre au Manitoba et en Saskatchewan et des offres d'aide avaient été faites à l'égard de certains projets assurant l'emploi d'environ cinquante indigènes. L'intérêt suscité par le programme semble élevé car au-delà de 150 demandes ont été reçues dans les deux provinces et sont à l'étude.

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

Cet organisme fédéral, au service des régions

agricoles des Prairies depuis 1935, a continué à œuvrer dans le domaine de la rationalisation de l'utilisation des terres et de l'aménagement hydraulique et a entrepris de doter certains centres choisis d'éléments d'infrastructure communautaires.

La principale initiative de l'organisme s'est traduite par la mise en chantier d'un projet d'aménagement de canalisations d'eau et d'égouts de 2.4 millions de dollars pour la ville de Brandon (Manitoba). L'ARAP assume la surveillance des travaux de construction de même que le financement du projet de trois ans, soit la moitié sous forme de dépenses d'investissement et l'autre moitié sous forme de prêts.

Le projet de Brandon représente la première étape d'un programme plus étendu d'aide à la construction d'installation d'adduction d'eau et d'égouts dans les agglomérations des Prairies considérées comme des centres de services importants pour l'industrie agricole. Pendant l'année, des pourparlers ont eu lieu avec les gouvernements des provinces des Prairies.

Dans le domaine de l'aménagement hydraulique, plus de 1,400 projets dans des fermes individuelles et 27 petites entreprises communautaires ont bénéficié de l'appui technique et financier de l'ARAP au cours de l'année; l'ARAP a par ailleurs dirigé la construction de deux importants ouvrages communautaires: le barrage de Pleasant Valley au Manitoba et les aménagements du Lac Lacombe en Alberta.

L'ARAP a continué d'entretenir et d'exploiter les principales installations du réseau d'irrigation de la rivière St. Mary en Alberta et a poursuivi les travaux d'irrigation sur le réseau de la rivière Bow, sur six petits réseaux du sud-ouest de la Saskatchewan et sur la ferme de démonstration d'Outlook, qui est reliée au réseau de la Saskatchewan-Sud. Elle a aussi effectué diverses études touchant certains projets d'aménagement de réservoirs, de réseaux d'irrigation et d'ouvrages de régularisation des eaux.

Dans le domaine de la rationalisation de l'utilisation des terres, trois nouveaux pâturages communautaires ont été mis en service au cours de l'année, ce qui porte à 93 le nombre de pâturages de l'ARAP et à 2,430,000 acres la superficie de terres marginales utilisées à cette fin.

Par suite de la mise en service des nouveaux pâturages et de l'expansion des pâturages existants, ces terrains ont pu accueillir 21,000 têtes de bétail de plus que l'année précédente, soit un total de plus de 204,000 animaux appartenant à quelque 5,755 clients.

Les trois nouveaux pâturages sont situés dans des réserves indiennes et portent à 10 le nombre de pâturages de ce genre administrés par l'ARAP. Dans ces cas, les revenus sont partagés avec les bandes indiennes.

Dans un autre domaine, l'ARAP, grâce à ses trois pépinières de Indian Head, a distribué environ 4.5 millions de semis à quelque 6,400 agriculteurs afin qu'ils puissent ériger des coupe-vent pour protéger leurs champs et leurs bâtiments.

Outre les activités décrites ci-dessus, l'ARAP a fourni une aide technique à divers autres programmes du ministère. Elle a également accordé son appui à divers organismes, soit par exemple la Commission mixte internationale, l'Agence canadienne de développement international, le *Prairie Provinces Water Board*, le *Greater Winnipeg Floodway Advisory Board* et le *Saskatchewan-Nelson Basin Board*.

L'ARAP donne une description plus détaillée de ses réalisations dans son propre rapport annuel qui fait l'objet d'une publication distincte. Les dépenses de l'ARAP au cours de 1971-1972 ont été d'environ 15 millions de dollars alors que les revenus provenant de l'administration de divers programmes se sont chiffrés à quelque 3.6 millions de dollars.

Programme de relance du Canada

Le ministère a continué d'administrer le programme de Relance du Canada qui comptait trois sociétés dans les provinces des Prairies. Ces sociétés (Manitoba, Le Pas; Saskatchewan, Prince-Albert; Alberta, Lac la Biche) étaient dirigées conjointement par le MEER et les ministères provinciaux de l'Éducation, mais financées entièrement par le gouvernement fédéral. Elles ont été mises sur pied à titre de projets pilotes de recherches en vue d'élaborer, d'expérimenter et de démontrer de nouvelles méthodes visant à préparer les personnes défavorisées à occuper un emploi.

En 1971-1972, la Société de relance de la Saskatchewan, établie en 1967, terminait l'élaboration de plusieurs cours fondamentaux de développement des aptitudes et des connaissances pratiques chez les adultes, ainsi que des cours plus avancés de communications et de mathématiques. Les dépenses au cours de l'année se sont élevées à \$951,813.

La Société de relance de l'Alberta, également fondée en 1967, a concentré ses efforts sur un programme de développement des aptitudes chez les adultes, centré sur la famille. Divers projets ont été réalisés à Kikino, Fort Chipewyan, Janvier, Fort McMurray et Lac la Biche. Les travaux de cette société sont entrés dans leur phase finale à l'été de 1971, et des pourparlers étaient en cours afin que le gouvernement provincial se charge du programme en 1972. Les dépenses ont atteint \$656,722.

Le mandat de la Société de relance du Manitoba, établie en 1969, a pris fin prématurément en raison des nombreux travaux entrepris par le ministère et la province dans la zone spéciale du Pas. Avant qu'elle ne mette fin à son activité en décembre 1971, la Société de relance du Manitoba a cependant joué un rôle dans l'établissement de données sur les agglomérations et les personnes défavorisées de la région. Les dépenses ont atteint \$375,000.

Conclusion

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé le 1^{er} avril 1969. Les initiatives prises dans le cadre des nouveaux programmes que dirige le ministère, soit les subventions à l'industrie dans les zones désignées et l'aide à l'aménagement de l'infrastructure dans les zones spéciales, se sont multipliées de façon régulière depuis le lancement de ces programmes en 1969 et 1970. Des programmes antérieurs relevant également du ministère ont été modifiés, donnant ainsi lieu à l'amorce de nouvelles entreprises.

Durant les trois années de son existence, le ministère a dépensé près de 900 millions de dollars dont un tiers environ ont été versés sous forme de subventions à l'industrie (en grande partie le résultat d'engagements antérieurs pris aux termes de la Loi stimulant le développement de certaines régions), un tiers sous forme d'aide aux gouvernements provinciaux à l'égard de différents éléments d'infrastructure et le reste sous forme d'initiatives en matière de développement rural et de relèvement social.

D'importants indices témoignent des progrès qui ont été réalisés pour améliorer la situation économique des régions à faible croissance du Canada. Un certain nombre d'indicateurs-clés dans ces régions ont commencé à prendre une orientation encourageante; par ailleurs, bon nombre de personnes vivant dans les régions à faible croissance ont une attitude plus optimiste, et envisagent l'avenir avec plus de confiance et d'assurance qu'ils ne le faisaient trois ans plus tôt.

Par contre, la réduction des inégalités régionales est une tâche qui ne fait que commencer. Les problèmes économiques et sociaux des régions canadiennes à lente croissance sont à la fois sérieux et fortement enracinés. Ils ne peuvent être résolus qu'avec le temps; par ailleurs, les gens de ces régions et tous les paliers de pouvoirs publics auront des décisions délicates à prendre.

Les politiques et les programmes de développement régional mis en œuvre dans le monde

en sont encore au stade initial, et ceux qui sont appliqués au Canada ne font pas exception. Il existe de nombreuses causes au problème de faible croissance régionale, d'ailleurs pas encore très bien comprises. Par conséquent, une forte proportion des initiatives prises au Canada et à l'étranger n'ont été en somme que des expériences et les projets d'avenir ont de fortes chances d'être encore de type expérimental. Il n'en faut pas plus pour qu'il soit essentiel de réexaminer régulièrement politiques et programmes.

À début de l'année 1972, on a entrepris une révision des politiques et des programmes canadiens de développement régional. Au moment d'annoncer la tenue de cette étude, on a insisté sur le fait que des discussions détaillées étaient prévues avec chacun des pouvoirs provinciaux. L'étude comprendra une analyse de la situation économique de chacune des grandes régions du Canada, une évaluation des répercussions des programmes-clés du ministère sur les régions à faible croissance et une recherche des principales perspectives de développement dans chaque région. À la suite de cette étude, des modifications seront au besoin apportées aux programmes.

L'expérience des trois dernières années a clairement démontré que toute politique efficace de développement régional doit se fonder sur certains éléments-clés. Il est évident par exemple que les politiques et programmes de développement régional nécessitent une collaboration intergouvernementale étroite et soutenue. Une collaboration de ce genre s'impose si l'on veut éviter la naissance de différends et de désordres. Chose plus importante encore, cette collaboration est essentielle car elle favorise l'utilisation maximale des talents et des connaissances d'une collectivité.

Il est également évident qu'il existe de grandes possibilités de développement dans les régions à faible croissance du Canada. Ces perspectives se fondent en partie sur les riches ressources naturelles de ces régions, en partie

sur les rôles qu'elles pourront jouer ultérieurement au fur et à mesure de la naissance de nouvelles techniques de transport et enfin sur les avantages de plus en plus marqués qu'elles présentent pour l'environnement.

La tâche que l'on doit accomplir à l'avenir consiste à préciser ces possibilités et à veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre de manière à favoriser le plus possible les gens des régions à faible croissance et le Canada dans son ensemble. On ne peut y parvenir qu'en adoptant une ligne de conduite globale qui tienne compte à la fois de toutes les initiatives reliées aux grandes possibilités de développement et des formes d'activité qui peuvent découler de telles possibilités.

Une autre constatation importante s'impose: Le développement régional ne peut simplement se résumer à un effort d'uniformisation de la croissance de toutes les régions. Les groupes de population qui vivent dans diverses régions du Canada ont des aspirations très différentes. Toute politique rationnelle de développement régional doit non seulement tenir compte de ces différences, mais doit également reconnaître le fait que la qualité de vie envisagée par les gens d'une région donnée peut être l'un de ses plus importants atouts. La ligne de conduite adoptée dans chaque région en matière de développement doit reconnaître ce facteur-clé et être élaborée en fonction de ce dernier.

